



Report de durabilité 2022 - Partie 1

Rapport Article 29

Loi Energie Climat

LAZARD
FRERES GESTION

DERNIÈRE MISE À JOUR - JUIN 2023



SOMMAIRE

A° DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE
DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE
GOUVERNANCE

B° MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

C° DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU
NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

D° STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

E° TAXONOMIE EUROPÉENNE ET EXPOSITION COMBUSTIBLES
FOSSILES

F° STRATÉGIE ACCORD DE PARIS

G° STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME
LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

H° DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA
GESTION DES RISQUES

I° LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE
L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÉGLEMENT SFDR

A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a Une intégration ESG à tous les niveaux

Lazard Frères Gestion vise à offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective d'investissement de long terme. Notre processus d'investissement est caractérisé par une gestion active fondée sur la sélection de titres qui vise à optimiser le couple rendement/risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous accordons depuis toujours une importance primordiale à la gouvernance, fondement essentiel d'une stratégie financière et extra-financière crédible. Nous investissons avant tout dans des entreprises que nous souhaitons accompagner dans la durée, avec des modèles de développement clairs, des organes de contrôle efficaces et un management de qualité avec lequel nous instaurons au fil des rencontres un rapport de confiance fort.

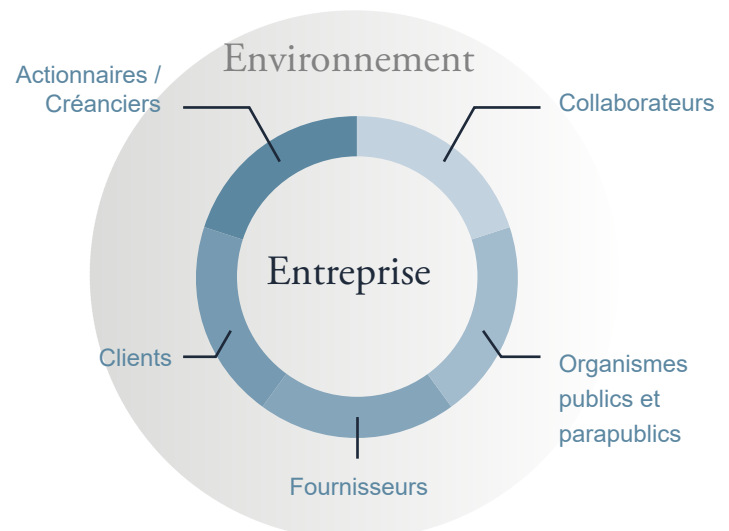
Lazard Frères Gestion a la conviction que les entreprises ayant intégré les enjeux ESG dans leur stratégie offrent une garantie supplémentaire de performance sur la durée.

Elles sont en effet plus à même de prendre en compte leurs parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur et à la compétitivité long terme des entreprises. Nous considérons traditionnellement 5 parties prenantes :



C'est dans le but d'évaluer le degré d'intégration des enjeux ESG par les entreprises que l'analyse extra-financière est venue naturellement enrichir notre analyse financière, sur l'ensemble de nos produits (fonds et mandats, périmètre de ce rapport).

L'analyse ESG prend en compte les paramètres qui nous semblent indispensables à la solidité, à la stabilité et à la pérennité financière de l'entreprise. Elle nous permet de détecter des risques potentiellement dommageables pour l'entreprise et ses investisseurs, mais aussi de futures opportunités.



Il est donc important de sélectionner des entreprises qui intègrent dans leur modèle de développement les enjeux extra-financiers suivants :

E

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Toute entreprise désireuse d'assurer sa pérennité économique se doit de protéger le capital naturel en recherchant en permanence la limitation et/ou l'optimisation des impacts de ses activités, produits et services sur l'environnement et le climat.



L'analyse environnementale d'une entreprise consiste en une analyse de ses activités, produits et services susceptibles d'avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur l'environnement.

S

ENJEUX SOCIAUX

Le capital humain est, avec le capital financier, l'un des deux moteurs essentiels de l'entreprise. Valoriser ce capital humain sur toute la chaîne de valeur, en prendre soin et le développer doit faire partie de la stratégie des entreprises.



Le suivi et l'analyse de multiples indicateurs permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en matière sociale et d'identifier de potentiels risques.

G

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs. Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques et la présence, le cas échéant, d'un contre-pouvoir actionnarial participent à la maîtrise des risques, favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.



L'analyse de la bonne gouvernance est réalisée grâce à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent d'évaluer objectivement son architecture et sa qualité.

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 vise à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, en prévoyant des dispositifs contraignants. Il s'agit de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour cela, il est créé, dès 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés, et dès 2020 pour les entreprises d'au moins 50 salariés, une obligation de transparence sur les écarts de rémunération identifiés tout en renforçant les possibilités de contrôle des services administratifs du travail.

Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de 4 indicateurs qui mesurent différentes données en matière d'égalité professionnelle :

1. écart de rémunération entre femmes et hommes (40 points)
2. écart du taux d'augmentation du salaire de base entre femmes et hommes (35 points)
3. pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité (15 points)
4. nombre de salarié du genre sous représenté (femmes ou hommes) dans les 10 plus hautes rémunération de l'entreprise (10 points)

Si la somme obtenue est inférieure à 75 points, l'employeur a 3 ans pour mettre en place des actions correctrices. Passé ce délai, il encourt une pénalité financière.

Au titre de l'année 2022, Lazard Frères Gestion atteint le score de 78 points sur 100.



Reporting de performance ESG

////////////////////

Nous mesurons régulièrement la performance ESG de nos investissements.

Dans ce cadre, nous publions trimestriellement un reporting ESG pour les fonds labellisés ISR. Ces reportings fournissent notamment la note ESG du fonds et sa comparaison à son univers, l'empreinte carbone du fonds ainsi que d'autres indicateurs d'impact, fournis par des fournisseurs de données ESG.

Notre démarche de communication est essentielle dans la relation de confiance que nous instaurons avec nos clients. Nous réalisons des reportings sur mesure pour nos clients, adaptés à leurs demandes.

Reporting climat

PÉRIMÈTRE

Conscient des enjeux climatiques et de la demande croissante des investisseurs privés et institutionnels concernant le suivi des risques climatiques liés à nos investissements, Lazard Frères Gestion publie trimestriellement les informations relatives à l’empreinte carbone de ses OPC dont l’actif est supérieur à 500 millions d’euros. Le périmètre couvre également l’ensemble de notre gestion ISR, sans condition de seuil minimum.



EMPREINTE CARBONE

Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l’empreinte carbone, nous avons fait le choix d’initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.

- Lazard Frères Gestion a retenu comme indicateur l’empreinte carbone, exprimée en tonnes équivalent CO₂ par M€ de l’EVIC (Entreprise Value Including Cash).
- L’évaluation de l’empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Scope 1 : émissions directes résultant de la combustion d’énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit

Scope 2 : émissions indirectes provenant de la consommation d’électricité, de chaleur ou de vapeur de l’entreprise

- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct. La méthode de calcul de l’empreinte carbone d’un portefeuille est une moyenne pondérée des émissions de GES divisées par l’EVIC.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L’évaluation de la Transition Énergétique est réalisée par la société Moody’s ESG Solutions qui établit la méthodologie et l’évaluation.

- Une liste de critères est établie permettant de mesurer les efforts réalisés par les entreprises en matière de Transition Énergétique.
- Selon le secteur de l’entreprise, Moody’s ESG Solutions pondère ensuite ces critères selon un poids allant de 0 à 3.
- L’entreprise est ensuite évaluée sur la base de sa politique de gouvernance, les mesures prises et les résultats obtenus. Pour chaque critère, les scores vont de 0 à 100, une performance plus élevée étant meilleure. Le score global de l’entreprise est ensuite obtenu en réalisant une moyenne de ces critères pondérée par leur poids.
- Lazard Frères Gestion utilise ces notes pour établir un score du portefeuille en pondérant les notes par leur poids en portefeuille.

Empreinte carbone d’un portefeuille =

$$\sum \frac{\text{Encours}}{\text{EVIC}} \times \text{émissions} = \text{Encours totaux}$$

REPORTING D'IMPACT - FONDS ARTICLE 9 SFDR

Dans le cadre de notre lancement en novembre 2022 de deux fonds Article 9 SFDR, nous avons développé un reporting trimestriel d'impact, disponible sur les pages correspondant à ces fonds sur notre site Internet.

Lazard Human Capital, lancé le 31 août 2022, est un fonds d'actions internationales principalement investi sur le segment « Large Caps » (grandes capitalisations). Les entreprises du portefeuille sont filtrées selon leur capacité à fidéliser leurs salariés, les former, leur offrir une bonne couverture sociale et un cadre favorable à leur épanouissement. Ces notions, ainsi que la promotion de la parité femmes-hommes, font partie des cinq critères de « capital humain » retenus dans le cadre de la gestion du fonds. Ces critères figurent sur le reporting trimestriel d'impact. Ce reporting illustre également les statistiques d'engagement et de vote du fonds, ainsi que son alignement à divers ODD sociaux.

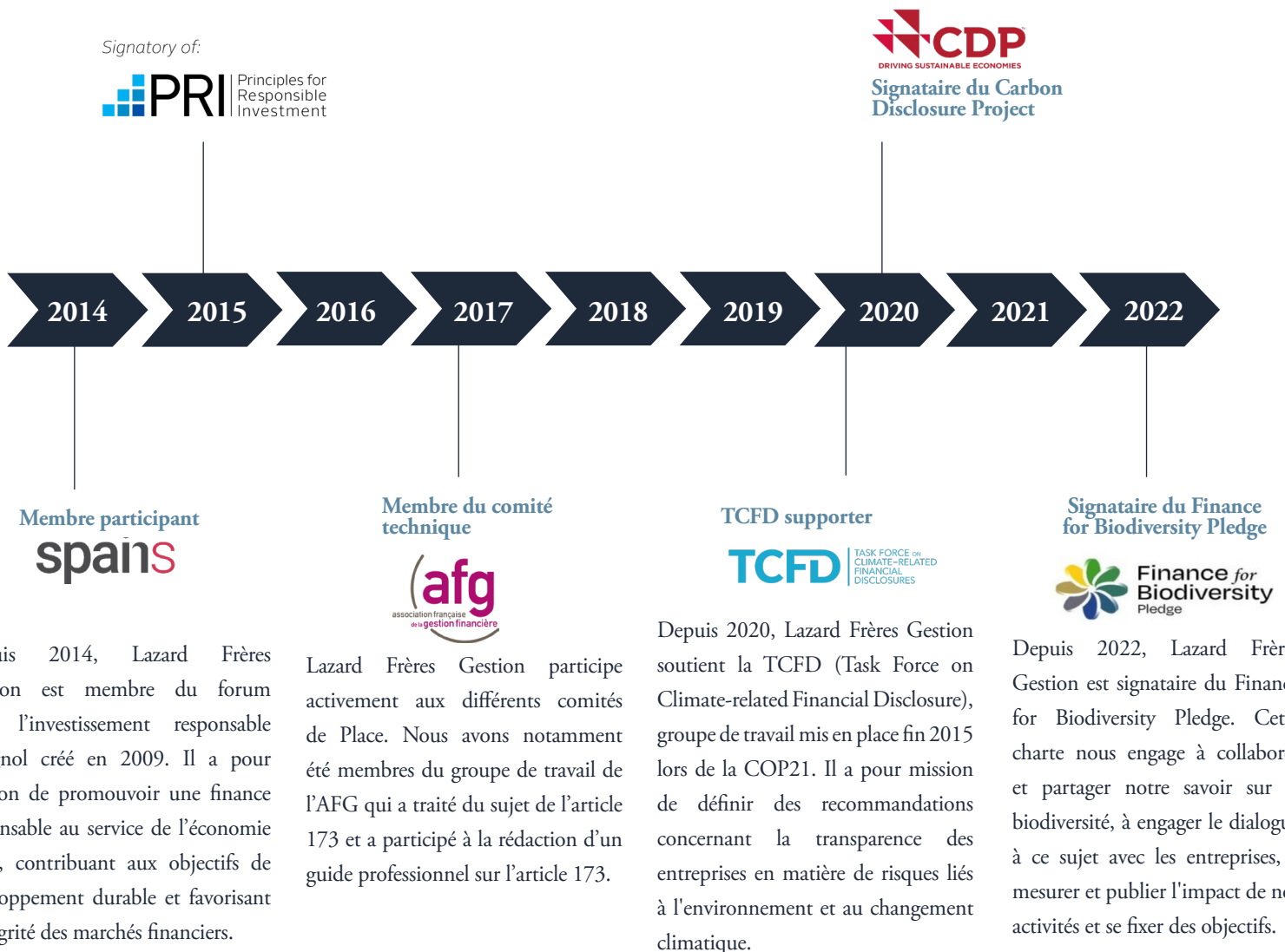
Lazard Global Green Bond Opportunities, lancé le 30 septembre 2022, est un fonds flexible investi à plus de 90% en obligations vertes. Au cours des dernières années, les green bonds sont devenus un important outil du financement de projets liés à la transition énergétique et écologique des États et des entreprises. A ce titre, nous publions trimestriellement un reporting d'impact, fournissant la répartition thématique des projets financés par les obligations vertes du fonds, l'exposition aux ODD pertinents, ainsi que des exemples illustrés d'obligations vertes en portefeuille.



d/ Nos engagements de place














Depuis 2015, Lazard Frères Gestion est signataire des PRI et s'engage à respecter les six principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. Cette initiative vise à inciter les entreprises à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

Lazard est signataire du CDP depuis 2020. Cette ONG vise à améliorer la transparence de la donnée carbone au niveau mondial. Depuis 2003, elle effectue une campagne annuelle à l'aide d'un questionnaire pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises. Son champ d'application s'est étendu avec une enquête annuelle sur la gestion de l'eau en 2010, et l'impact sur les forêts, en 2013.



NOTRE GESTION ISR

Lazard Frères Gestion a adopté des stratégies de gestion propres à chacun de ses fonds ISR pour offrir une gamme de produits adaptés aux besoins des clients.

Nom du fonds	Classe d'actifs	Focus géographique	Approche	Label ISR
Lazard Equity SRI	Actions	Zone Euro	Best In Class	
Lazard Alpha Euro SRI	Actions	Zone Euro	Best In Class	
Norden SRI	Actions	Pays nordiques	Exclusion	
Lazard Small Caps Euro SRI	Actions	Zone Euro	Best In Universe	
Lazard Dividend LowVol SRI	Actions	Zone Euro	Exclusion	
Lazard Equity Inflation SRI	Actions	Zone Euro	Best In Universe	
Lazard Patrimoine Actions SRI	Actions (GP)	Europe	Best In Universe	
Lazard Credit Fi SRI	Taux	Europe	Best In Universe	
Lazard Capital Fi SRI	Taux	Europe	Best In Universe	
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	Taux	Monde	Best In Universe	
Lazard Euro Short Duration SRI	Taux	Europe	Best In Universe	
Lazard Euro Credit SRI	Taux	Europe	Best In Universe	
Lazard Patrimoine SRI	Diversifié	Monde	Best In Universe	
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Diversifié	Monde	Best In Universe	

Pour plus d'informations, consulter les codes de transparence Actions, Taux, Gestion Diversifiée et Gestion Privée disponibles sur notre site Internet http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_112.html

En appliquant une discipline rigoureuse d'analyse et de sélection ISR, la gestion de ces fonds vise à construire un portefeuille qui favorise les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées. Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

- La gestion responsable de l'environnement
- La valorisation des ressources humaines
- Le respect des droits humains fondamentaux
- La qualité de leur gouvernance

Qu'est-ce que le Label ISR ?

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, avec pour but de permettre aux épargnants et investisseurs professionnels de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR).

Le label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label. Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers. L'attribution du label et les contrôles ultérieurs sont réalisés par des organismes d'audit externes, certifiés par le Comité Français d'Accréditation.

(source : <https://www.lelabelisr.fr/label-isr/>)

B/ Moyens internes déployés par l'entité

a/ Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

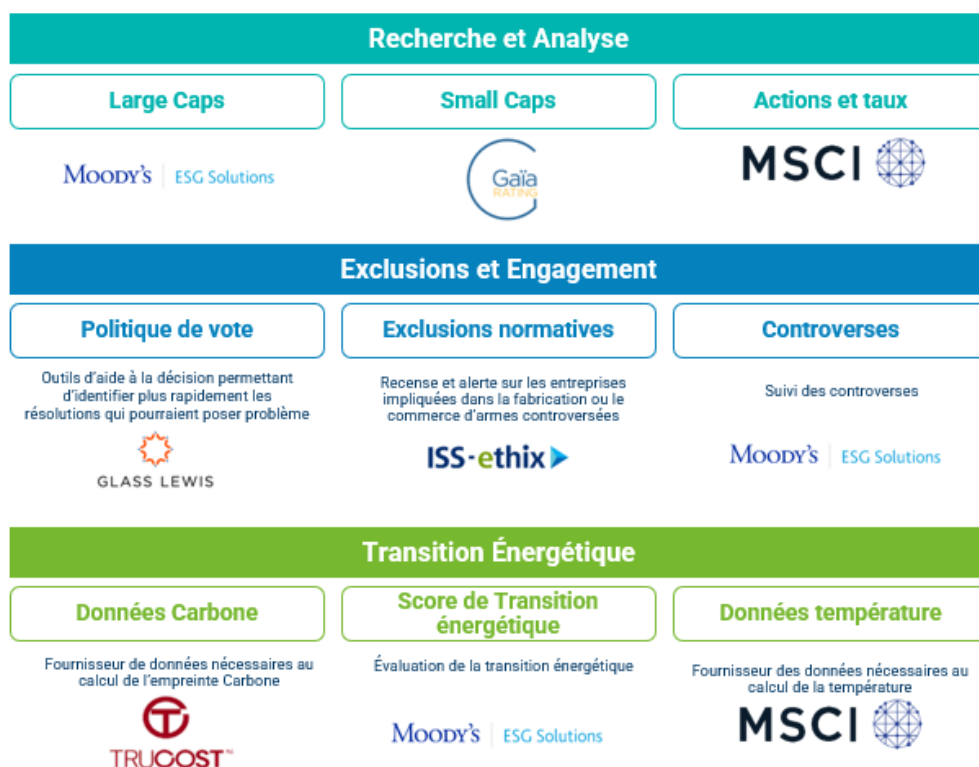
Les personnes impliquées dans l'ESG sont :

- L'ensemble de l'équipe des gestionnaires privés composée de 15 gestionnaires de portefeuilles privés.
- L'ensemble de l'équipe Actions composée de 12 analystes-gestionnaires.
- L'ensemble de l'équipe Obligataire composée d'un gérant monétaire et de 11 analystes-gestionnaires.
- L'ensemble de l'équipe Gestion diversifiée composée de 4 analystes-gestionnaires.

- L'ensemble de l'équipe Gestion systématique composée de 2 analystes-gestionnaires.
- L'ensemble de l'équipe ESG composée du Directeur de l'ESG, de 5 spécialistes ESG et de 2 stagiaires analystes ESG.

Le nombre de personnes dédiées à l'ESG en équivalent temps plein (hors stagiaires) est de 10,5, soit 5,1% des ETP de la société de gestion.

Afin d'alimenter nos analyses, nous avons recours à divers prestataires de données.



Les prestataires externes et fournisseurs de données

b/ Renforcement des capacités internes

Formations

Les salariés Lazard Frères Gestion ont reçu plusieurs formations dispensées par l'équipe ESG en 2022:

Par exemple, lors des Trainings days, la formation "ESG", dispensée par le directeur ESG, ouverte à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

De plus, afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et les membres du Comité exécutif aux enjeux liés aux sujets ESG, deux sessions de formation interne ont été dispensées par l'équipe ESG.

La première session portait sur les problématiques suivantes :

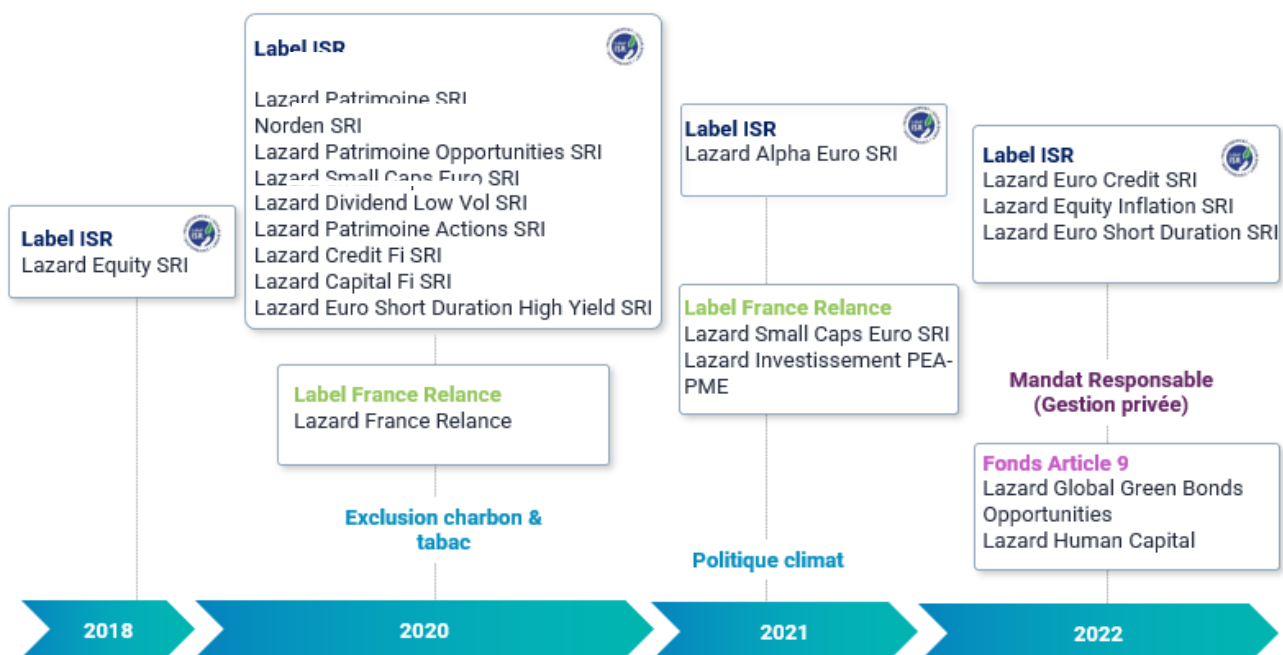
- Que signifie aligner les investissements avec l'Accord de Paris ?
- Comment quantifier les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles ?
- Que mesure la note ESG d'une entreprise ?
- Qu'est-ce qu'une activité verte selon la Taxonomie de l'Union européenne ?

La deuxième session comportait cinq modules thématiques :

- Les green bonds
- Le marché du carbone
- La transition juste
- La biodiversité
- L'économie circulaire

Développement de produits financiers et services associés

Le renforcement des capacités internes se traduit aussi au niveau du développement de produits financiers :



C / Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

////////////////////

a / Organisation interne

Toutes les activités de la société de gestion, tant pour les clients institutionnels que privés, sont aujourd'hui concernées par les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les principes de l'investissement responsable (IR) sont désormais ancrés dans les discussions et les pratiques de toutes les fonctions-clés : la gouvernance interne, la recherche et l'analyse, la gestion de portefeuille, le contrôle des risques et le reporting, la conformité et les relations avec les clients.

Le Comité exécutif définit les grandes orientations en matière d'investissement responsable et coordonne les initiatives externes. Il s'assure également de l'alignement de nos pratiques et de nos initiatives en matière de politique ESG.

Par ailleurs, le Comité exécutif de Lazard Frères Gestion inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion une revue des évolutions ESG. A la demande du Comité ESG, il se prononce parfois sur des questions spécifiques liées à l'ESG.

De plus, les connaissances des instances de gouvernance de Lazard Frères Gestion sont enrichies à chaque comité ESG bimensuel qui aborde de manière détaillée les actualités réglementaires ESG. Enfin, les événements ESG (tant pour le compte de la gestion institutionnelle que de la gestion privée) ont fait l'objet de préparations qui ont impliqué les membres du Comité exécutif.

Le comité ESG, organe opérationnel de la politique ESG

Présidé par François-Marc Durand, président de Lazard Frères Gestion, le comité ESG rassemble fois par mois l'ensemble des acteurs de la gestion institutionnelle et privée.

Au cours de cette réunion, les sujets ESG

transversaux sont abordés afin de définir le meilleur moyen de mettre en œuvre l'ensemble des analyses et bonnes pratiques, de valider de nouvelles offres de produits et d'assurer la prise de décisions sur l'ESG.

COMITÉ EXÉCUTIF

COMITÉ ESG

Gestion Institutionnelle

Gestion Privée

Juridique et Conformité

Risque et Reporting

Marketing

Une réunion ESG mensuelle est organisée afin de coordonner la mise en œuvre de la politique ESG au sein de la société de gestion. Elle regroupe des membres des équipes de Gestion, Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Commerciale, Relations avec les consultants et de la Direction. Elle a pour vocation de garantir une approche cohérente pour l'ensemble des sujets transverses à la société de gestion relatifs à l'ESG :

- Définition et mise en œuvre de la politique ESG de la société de gestion,
- Suivi de la réglementation, en particulier l'application de l'article 29 de la loi française Énergie Climat, votée le 8 novembre 2019,
- Suivi des évolutions de place et des attentes des investisseurs,
- Suivi des partenariats externes.

Une équipe ESG entièrement intégrée à la gestion

Le modèle d'analyste-gestionnaire, propre à Lazard Frères Gestion, permet à tous les gestionnaires de portefeuilles d'inclure les pratiques d'investissement responsable au cœur de leur gestion. Ainsi, les analystes-gestionnaires sont directement responsables des analyses ESG des sociétés, de leur notation interne, de l'intégration ESG et de la mise en place de mesures d'engagement.

Les analystes-gestionnaires et les autres équipes de Lazard Frères Gestion sont assistés par l'équipe ESG composée de cinq spécialistes ESG et d'un directeur de l'ESG, assistée de trois stagiaires. Elle apporte son soutien au travail des équipes de gestion pour assurer les relations avec les prestataires, proposer des évolutions pour l'analyse et l'intégration ESG, garantir le suivi et l'application de la documentation réglementaire pertinente, suivre les meilleures pratiques et participer aux rencontres de place en matière d'ESG. Cette direction ESG est placée directement sous la responsabilité de François-Marc Durand, président de Lazard Frères Gestion.

b/ Politique de rémunération

Les rémunérations fixes et variables versées par la société de gestion à son personnel peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères Gestion.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

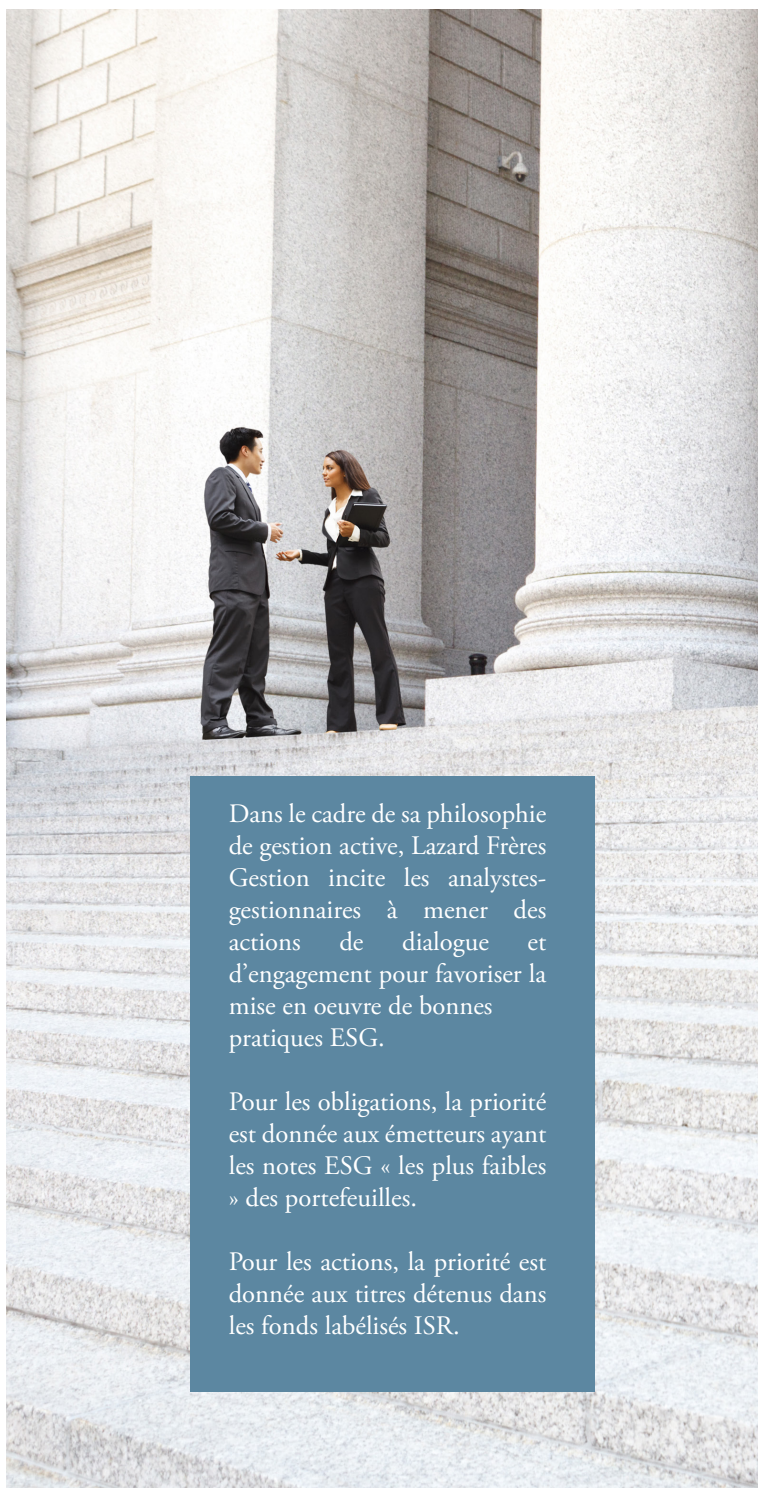
Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié. La Direction Générale supervise la détermination du montant individuel des rémunérations, déterminées notamment sur la base d'une fiche individuelle d'appréciation, support à l'entretien d'évaluation annuelle.

Les critères d'évaluation individuelle annuelle permettent de mesurer l'adéquation du Personnel Identifié avec le poste qu'il occupe, de prendre en considération ses compétences, d'apprécier notamment sa fiabilité et son autonomie. Cette évaluation rend compte de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée et permet de fixer en conséquence les objectifs à venir.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques rigoureuse et efficace en matière de développement durable. Ainsi, l'évaluation des Personnels Identifiés prend en compte non seulement les prises de risques financiers mais aussi les risques de durabilité.

D / Stratégie d'engagement

a / Périmètre



Dans le cadre de sa philosophie de gestion active, Lazard Frères Gestion incite les analystes-gestionnaires à mener des actions de dialogue et d'engagement pour favoriser la mise en oeuvre de bonnes pratiques ESG.

Pour les obligations, la priorité est donnée aux émetteurs ayant les notes ESG « les plus faibles » des portefeuilles.

Pour les actions, la priorité est donnée aux titres détenus dans les fonds labélisés ISR.

L'expertise des analystes-gestionnaires au cœur des rencontres avec le management

L'objectif de ce dialogue est avant tout d'amener les sociétés à s'améliorer de manière continue et constructive sur l'ensemble des pratiques ESG : transparence, intégration des enjeux de développement durable, Objectifs de Développement Durable (ODD), bonnes pratiques de gouvernance...

Les rencontres individuelles avec la direction sont ainsi un point essentiel du processus d'analyse et de suivi. Au cours de ces entretiens, les analystes-gestionnaires échangent avec la direction sur de nombreux sujets ESG.

Forts de leur expertise, ce sont eux qui définissent quels seront les points saillants à aborder lors de ces rencontres.

Le suivi du dialogue et des actions d'engagement est effectué grâce à une base de données réunissant l'ensemble des comptes rendus des rencontres réalisées par les analystes-gestionnaires.

Un dialogue cohérent avec notre démarche d'accompagnement

Les émetteurs des portefeuilles de la gestion obligatoire notés « Weak » par notre partenaire Moody's ESG Solutions (note ESG <30/100) sont, depuis 2019, systématiquement contactés par message électronique pour les interroger sur leur prise en compte des critères ESG.

En cohérence avec notre engagement collaboratif auprès du CDP¹ et de la TCFD² ainsi que notre approche d'accompagnement des entreprises, nous informons les émetteurs contactés de l'importance d'une communication transparente sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'expérience de Lazard Frères Gestion montre que, trop souvent, le manque d'informations nuit à certains émetteurs pourtant vertueux en matière ESG ou prêts à s'engager.

¹ Carbon Disclosure Project.

² Task Force on Climate-Related Financial Disclosures

b / Politique de vote

LIGNES DIRECTRICES DE VOTE

Le processus d'investissement de Lazard Frères Gestion est caractérisé par une gestion active dans une perspective d'investissement long terme.

L'analyse fondamentale de chaque émetteur est au cœur de ce processus. Les analystes-gérants se focalisent sur la pertinence et la clarté de la stratégie, la qualité de l'information financière délivrée et celle des dirigeants et des organes de contrôle. L'initiation d'une relation de confiance et de proximité avec l'équipe dirigeante, développée au fil des rencontres avec le management et des visites de sites, est depuis toujours un élément primordial.

Choisir d'investir dans une société, c'est donc accorder sa confiance à l'équipe dirigeante et être en accord avec sa stratégie.

Ainsi, par principe, Lazard Frères Gestion votera généralement en faveur des propositions de résolutions

provenant du conseil d'administration d'une société en portefeuille quand elles sont compatibles avec notre politique de vote. Chacune des résolutions proposées fait toutefois l'objet d'une analyse individuelle.

Notre politique de vote met en avant notre souhait de lutter contre les éventuels conflits d'intérêts entre les entreprises et leur management qui pourraient entraver la stratégie définie à moyen terme. Cette politique a également pour objectif de préserver les intérêts des actionnaires minoritaires que nous sommes.

Selon nous, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également prendre en compte les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

En tant que signataire des Principes de l'Investissement

Responsable (PRI) depuis février 2015, Lazard Frères Gestion s'est engagé à respecter les 6 principes de l'investissement responsable édictés par les Nations Unies. Le principe n°2 stipule notamment que « Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ».

En prenant en compte les dimensions ESG dans l'exercice de ses droits de vote, Lazard Frères Gestion a la volonté de promouvoir une création de valeur durable. Les résolutions portant sur ces sujets sont analysées selon les risques et les enjeux ESG propres à l'entreprise et à son secteur. Lazard Frères Gestion a ainsi pour objectif d'encourager la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes et la diffusion des



Conformément à ces lignes directrices, Lazard Frères Gestion a défini 6 principes de vote reflétant ses convictions :

1

Approbation des comptes et de la gestion

Principe : Transparence et contrôle de l'information délivrée

2

Structure et composition du conseil

Principe : Séparation des fonctions, indépendance et compétence du conseil

3

Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital

Principe : Gestion appropriée des fonds propres, transparence et intérêt stratégique des opérations financières

4

Rémunération des dirigeants et association des salariés

Principe : Transparence, cohérence et équité des rémunérations

5

Modifications statutaires et droits des actionnaires

Principe : Respect des actionnaires minoritaires

6

Enjeux Environnementaux et Sociaux

Principe : Cohérence et motivation

Environnement : Limitation de l'empreinte environnementale

Social : Prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes

PÉRIMÈTRE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

L'exercice des droits de vote s'effectue sur les actions de :

- Toutes les sociétés françaises dont les fonds gérés par Lazard Frères Gestion détiennent plus de 1% du capital
- Toutes les sociétés représentant plus de 0,2% du total des encours des OPC actions et diversifiés gérés par Lazard Frères Gestion

Lazard Frères Gestion vote à l'ensemble de ces assemblées, dans la mesure où le vote par correspondance est possible.

Les seuils ont été fixés afin d'exercer les droits de vote le plus largement possible tout en maîtrisant les coûts et les moyens humains associés.

Lazard Frères Gestion se réserve le droit de voter en dehors de ce périmètre. C'est généralement le cas lorsque l'analyste-gérant estime que des résolutions proposées au vote sont particulièrement importantes.

Ce périmètre de vote s'applique à l'ensemble des OPC gérés par Lazard Frères Gestion, y compris les fonds dédiés (sauf disposition contraire décidée avec le client), les fonds de la gestion privée, ainsi que les fonds professionnels spécialisés.

Enfin, Lazard Frères Gestion n'a pas recours aux cessions temporaires sur des titres donnant droit à exercice de vote.



C Bilan de la stratégie d'engagement

GESTION ACTION

Présentation de notre activité d'engagements

1. ENGAGEMENT PAR LE DIALOGUE

Lazard Frères Gestion se distingue par une gestion de conviction, s'appuyant sur de fréquents entretiens des gérants et spécialistes ESG Actions avec les sociétés cotées.

Notre équipe, composée de 12 analystes-gérants et 2 spécialistes ESG, a ainsi assuré plus de 793 rendez-vous en 2022.

	Nombre de rencontres	Nombre d'engagements	Dont dialogues ESG	Dont engagements approfondis
Équipe Actions Large Caps	438	257	128	129
Équipe Actions Small Caps	355	180	130	50
Total	793	437	258	179

Les rencontres sont une occasion privilégiée d'inciter l'entreprise à améliorer ses pratiques ou d'obtenir une réponse ciblée sur un sujet ESG en particulier. L'impact de Lazard Frères Gestion est d'autant plus important que les analystes-gestionnaires traitent directement avec les dirigeants des sociétés. Les changements sont alors plus facilement implémentés et les points bloquants plus rapidement améliorés.

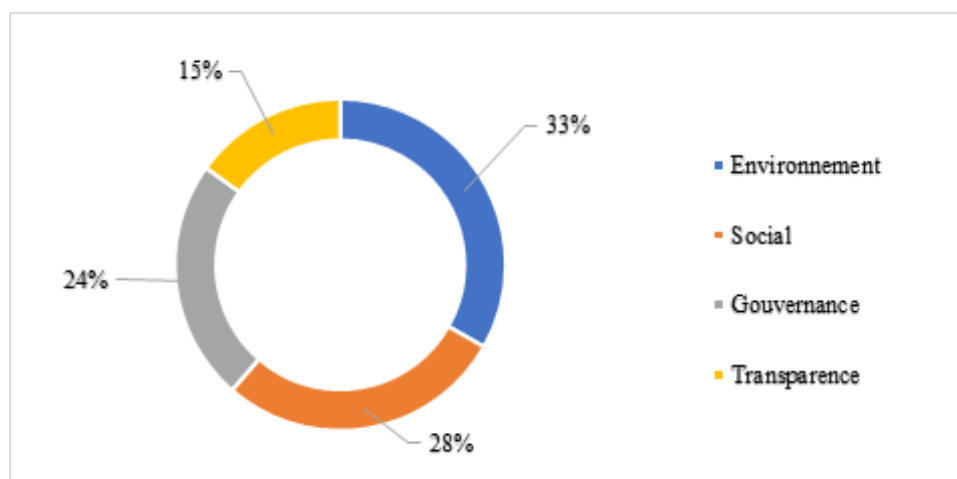
Lazard Frères Gestion engage un dialogue avec l'ensemble des entreprises présentes en portefeuille. Au cours de ces entretiens, l'engagement sur les sujets ESG peut se faire avec plus ou moins d'intensité et plus ou moins de régularité en fonction des dernières évolutions. C'est la raison pour laquelle nous distinguons dialogue ESG et engagement approfondi.

- **Le dialogue** prend la forme d'un échange avec l'entreprise sur ses pratiques et politiques ESG. Il permet de témoigner notre intérêt et notre sensibilité aux thématiques ESG et d'assurer un suivi dans le temps de l'évolution de la performance extra-financière des entreprises.
- **L'engagement approfondi** peut soit prendre la forme de demandes concrètes aux entreprises, soit représenter un dialogue plus poussé avec l'entreprise dans lequel l'ESG constitue un élément significatif. Dans ce cas, l'objectif est de sensibiliser la société sur un ou plusieurs axes d'amélioration et sur la prise en compte de leur notation ESG dans la décision d'investissement. Ces axes sont formulés par les analystes-gestionnaires en collaboration avec les spécialistes ESG et sont évalués dans le temps afin d'améliorer ou dégrader la notation interne de l'entreprise.

2. LES ACTIONS CIBLÉES

Comme mentionné ci-dessus, 437 sociétés ont fait l'objet d'un dialogue ou d'un engagement approfondi sur le thème de l'environnement, des pratiques sociales ou de gouvernance et de la transparence extra-financière.

Thématiques d'engagement



3. RÉSULTAT D'ENGAGEMENT

La démarche d'engagement revêt une importance significative au sein de Lazard Frères Gestion. En effet, les analystes-gestionnaires, dont l'analyse extra-financière est complétée par les spécialistes ESG, peuvent améliorer ou dégrader la notation interne d'une entreprise à la suite d'une rencontre. Si un engagement s'avère fructueux, l'amélioration de la note peut donner lieu à l'achat d'un titre dans un fonds ISR, par exemple. À l'inverse, il est possible qu'un titre soit vendu à l'issue d'un engagement qui s'avère décevant.

En 2022, **14 engagements** ont eu pour conséquence **l'amélioration/la dégradation** d'une note interne et/ou **ont été suivis d'un acte de gestion** (achat ou cession de titres) :

Améliorations de notes internes	11
Dégradations de notes internes	3
Engagements ayant donné lieu à un acte de gestion	20

Pour plus de détails sur le bilan des engagements 2022 de la gestion Actions, voir notre rapport d'engagement (https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/ESG_147.html#section05)

GESTION OBLIGATAIRE

Présentation de notre activité d'engagements

1. ENGAGEMENT PAR LE DIALOGUE

- **Une campagne d'engagement annuelle systématique pour tous les émetteurs « weak » ou inférieurs à 2 sur 5 dans nos grilles d'analyse interne**

Nous contactons ainsi toutes les entreprises en portefeuille notées « Weak » (note inférieure à 30/100) par notre partenaire extra-financier Moody's ESG Solutions et certains émetteurs de l'ensemble de l'univers d'investissement dont la note ESG interne est inférieure à 2 sur 5 avec pour objectif de les mener vers une amélioration de leurs pratiques ESG, de leur transparence et de leur communication.

Une description plus complète de notre grille interne d'analyse ESG est présentée dans notre *Approche ESG*. (https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05)



Le message type est le suivant :

- Nous sommes actuellement détenteurs d'obligations
- De mauvaises notation ESG peuvent nous contraindre à restreindre nos investissements
- Vos principales faiblesses et points d'améliorations sont ...
- Pourriez-vous commenter ces données et nous communiquer vos objectifs ESG ?

- **Des actes d'engagement en cas d'événements de marché (survenue d'une controverse, émission d'un émetteur trop faiblement noté, dégradation importante des pratiques)**

Nous nous tenons d'être très réactifs face aux événements de marchés. Si une controverse survient à propos d'un émetteur important de notre univers d'investissement, nous sommes amenés à l'inscrire sur une liste de surveillance, le contacter dans les plus brefs délais et, en fonction des réponses apportées, éventuellement l'exclure.

De même lorsqu'une société faiblement notée émet sur les marchés, nous profitons de ce moment propice pour souligner l'importance de relever son niveau de pratique et de communication ESG.

Il nous est arrivé à plusieurs reprises en 2022 de renoncer à des émissions conformément à nos contraintes ESG internes car l'émetteur était trop faiblement noté.

- **Une campagne d'engagement en continu pour enrichir nos informations sur les pratiques de émetteurs**

Il y a désormais un moment dédié à des questions ESG lors des rencontres avec les directions d'entreprise. Nous abordons leurs faiblesses, leurs axes de progression et nos attentes.

Nous engageons également spécifiquement les émetteurs pour lesquelles nous avons trop peu d'information ou qui présentent un retard conséquent sur leurs pairs sectoriels. Cela nous permet d'alimenter nos grilles d'analyse interne et d'avoir une vision plus précise des pratiques réelles de l'émetteur.

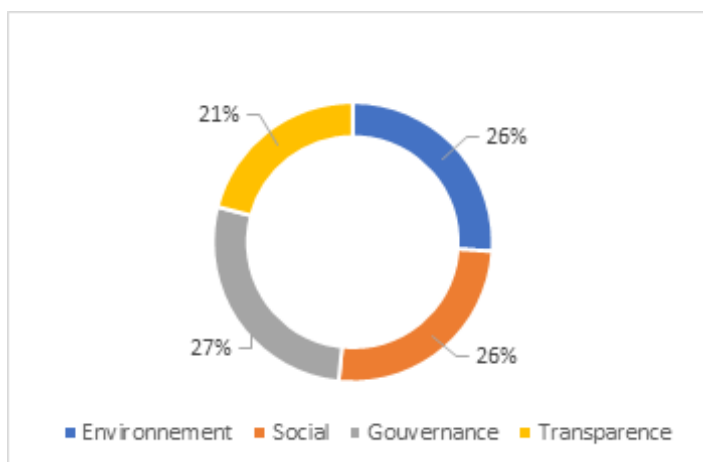
2. LES ACTIONS CIBLÉES

Lors de ses rencontres avec les sociétés, les analystes-gérants obligataires évoquent les sujets ESG dans leur pluralité. Les trois piliers ESG sont abordés quasiment systématiquement lors des échanges dans le but de faire progresser l'émetteur.

En 2022, l'équipe a engagé des discussions sur l'amélioration de pratiques ESG auprès de 45 entreprises.

Le défaut de communication des émetteurs peut expliquer en partie un score ESG faible.

Thématiques d'engagement



3. RÉSULTAT DES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de nos actions d'engagement, les équipes de gestion Obligataire de Lazard Frères Gestion ont contacté 94 émetteurs en 2022. Les réponses détaillées que nous avons reçues de la part des émetteurs portent sur leurs pratiques, les objectifs qu'ils se sont fixés et les moyens qu'ils y investissent. Nous pouvons ainsi présenter nos actions d'engagement comme ci-dessous :

Sociétés contactées	94
Réponses détaillées reçues	44
Entretiens téléphoniques	11

En 2022, le résultat de notre engagement a eu pour conséquence l'amélioration/le maintien/la dégradation d'une note interne et/ou l'achat/la non-participation à certaines émissions :

Améliorations de notes ESG internes	31
Maintiens de notes ESG internes	32
Dégradations de notes ESG internes	20

L'impression générale qui ressort de cette campagne est la suivante :

- Nous constatons une amélioration continue des pratiques et une amélioration de la communication des émetteurs, toutes tailles confondues.
- Les émetteurs sont nombreux à nous informer que certaines pratiques sont déjà en place mais pâtissent d'une mauvaise communication souvent perçue comme un manque de transparence.
- Les émetteurs se fixent des objectifs extra-financiers de plus en plus précis et multiplient leurs participations dans des initiatives de place.

Pour plus de détails sur le bilan des engagements 2022 de la gestion Obligations, voir notre rapport d'engagement : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/ESG_147.html#section05.

Organisation de l'exercice des droits de vote

INSTRUCTION ET ANALYSE DES RÉOLUTIONS

Les spécialistes ESG analysent les recommandations fournies par la société de conseil en vote Glass Lewis. Ils confrontent ensuite ces recommandations à la politique de vote de la société de gestion et les transmettent à l'analyste-gestionnaire responsable du suivi de la valeur.

L'analyste-gestionnaire communique ses instructions aux spécialistes ESG qui procèdent à l'instruction des votes via les plateformes de vote.

La recherche est utilisée à titre informatif, l'analyste-gestionnaire demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances. En cas de vote contraire à la politique de la société de gestion, une justification est associée pour détailler les raisons ayant mené à cette prise de position.

Participation aux assemblées

PÉRIMÈTRE DE VOTE

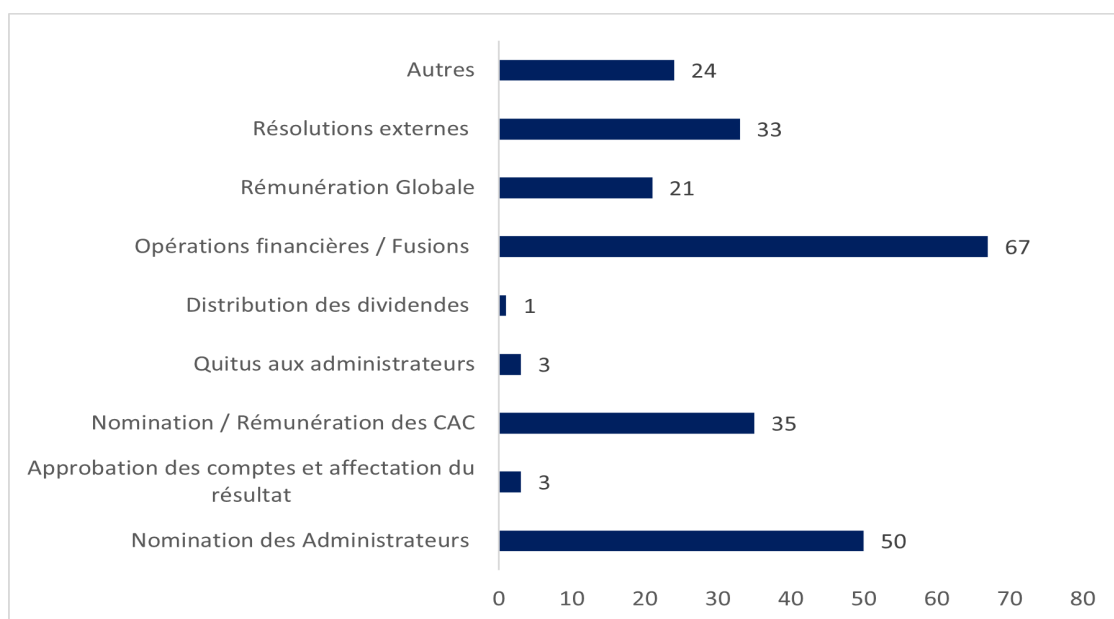
Lazard Frères Gestion a voté à 99 assemblées générales qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2022 sur un périmètre de 104 assemblées, soit un taux de 95,2%.

Lazard Frères Gestion a analysé 1970 résolutions et s'est opposé aux recommandations du Management des sociétés sur 167 résolutions soit 8,48% des cas.

Pour	91,2%
Contre	8,4%
Abstention	0,3%

Répartition des votes d'opposition par catégories de résolutions :

30% des votes d'opposition se sont concentrés sur la nomination des administrateurs et la rémunération, 28% sur les opérations financières :



Résolutions ESG et résolutions internes

	Nombre total	Dont résolutions externes	Votes d'approbation	Votes d'opposition
Résolutions Environnementales	15	11	100%	0%
Résolutions Sociales	25	25	80%	20%
Total	40	37	80%	20%

Cas de dérogation à la politique de vote

CAS DANS LESQUELS LA SOCIÉTÉ DE GESTION A ESTIMÉ NE PAS POUVOIR RESPECTER LES PRINCIPES FIXÉS DANS SON DOCUMENT « POLITIQUE DE VOTE » :

En 2022, nous avons voté contrairement à notre politique de vote pour 11 résolutions, soit 0,40% du nombre total des résolutions analysées et votées. En effet, notre objectif est de promouvoir les bonnes pratiques environnementales, sociales et de bonnes gouvernance de manière pertinente. Afin de tenir compte des enjeux et particularités des sociétés de petite et moyenne capitalisation nous pouvons, dans certains cas, adapter nos décisions.

Elles concernaient toutes des sociétés de petite ou moyenne capitalisation et portaient sur les deux catégories suivantes :

- la nomination d'administrateurs
- les opérations financières/ fusions

Nous avons parfois voté favorablement au sujet des opérations financières malgré le fait qu'elles ne soient pas assorties d'une clause interdisant l'opération en période d'offre publique.

Nous avons, parfois également, soutenu des administrateurs considérés comme non indépendants.

Enfin, nous pensons que les normes qui correspondent à une « bonne gouvernance » ne sont pas systématiquement applicables pour ces sociétés dont le capital est contrôlé. De plus, dans certains cas, le fondateur de l'entreprise ou l'un de ses descendants préside le conseil d'administration et dirige l'entreprise. Il en est fréquemment l'actionnaire majoritaire et nous considérons, d'un point de vue investisseur, qu'il a la légitimité nécessaire pour diriger et incarner l'entreprise.

Engagement

CONTEXTE

Lazard Frères Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis le 9 février 2015. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de la Gestion Actions.

Nous pensons que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent influencer l'activité d'une entreprise et par conséquent la performance financière des actifs.

Il est donc important pour Lazard Frères Gestion d'inciter les entreprises à intégrer les enjeux ESG dans leur modèle de développement pour se prémunir des risques de durabilité. C'est pourquoi le dialogue avec les sociétés fait, depuis toujours, partie intégrante de notre processus d'investissement.

DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS

Lazard Frères Gestion se distingue par une gestion de conviction, s'appuyant sur des échanges réguliers avec les sociétés.

En 2022, les équipes de gestion ont ainsi réalisé près de 800 entretiens avec le management des entreprises, au cours desquels ont été abordés les enjeux financiers, stratégiques et ESG.

DIALOGUE PRÉ-AG

Nous nous sommes entretenus avec 6 sociétés en amont de leur assemblée générale sur le sujet spécifique des résolutions à l'ordre du jour. Nous avons confronté leurs propositions de résolution à notre politique de vote et avons émis des réserves dans certains cas. Après de certaines sociétés de petites capitalisations dont nous détenons une part substantielle du capital, nous avons effectué des demandes d'amélioration des bonnes pratiques de gouvernance (en particulier dans la formulation des résolutions et la structure de rémunération). Nous vérifierons durant l'exercice 2023 la prise en compte de nos remarques.

Dans certains cas, c'est le management des sociétés qui nous a directement sollicité pour nous demander notre avis ou pour nous expliquer les raisons de certains choix ou formulations.

Pour plus de détails sur le bilan des engagements 2022 de la gestion Obligations, voir notre rapport d'exercice des droits de vote : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/ESG_147.html#section05



Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSION

Les exclusions normatives

Les armes controversées

CONTEXTE

Il n'existe pas de définition universellement reconnue concernant les armes controversées et les points de vue diffèrent selon les pays, régions et institutions. Celles-ci s'entendent le plus généralement comme les armes qui frappent sans discrimination et sont disproportionnées dans leurs effets (dégâts excessifs sans commune mesure avec l'avantage militaire attendu). Afin de restreindre, voire de mettre définitivement un terme à la production et l'usage de ces armes, plusieurs normes et traités ont été mis en place au niveau international.

Les conventions et traités internationaux applicables à Lazard Frères Gestion sont :

- le **Traité d'Ottawa** (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) de 1997 qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et encourage leur destruction,
- la **Convention d'Oslo** (ou Convention sur les armes à sous-munitions) de 2008 qui interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de toutes les armes à sous-munitions définies comme telles.

De plus, Lazard Frères Gestion exclut les investissements dans les entreprises impliquées dans la mise au point et la fabrication d'armes biologiques, conformément à la **Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines** (CABT) de 1972 ainsi que la production d'armes chimiques, en application de la **Convention sur l'interdiction des armes chimiques** (CIAC) de 1993.

CHAMP D'APPLICATION

Notre politique d'exclusion concerne les valeurs impliquées dans la production ou la diffusion des armes prohibées par ces Conventions. Elle s'applique également aux émetteurs produisant et/ou diffusant des éléments essentiels à leur fabrication.

Son périmètre s'étend donc aux **armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel ainsi qu'aux armes biologiques et chimiques.**

Lazard Frères Gestion procède à une identification régulière des entreprises impliquées dans ces armements controversés. Sur la base des informations fournies par notre partenaire ISS-Ethix, une liste interne d'exclusions est établie et suivie par notre département de contrôle des Risques.

Les entreprises sont réparties au sein de deux catégories :

- Rouge | Implication confirmée
- Orange | Forte présomption d'implication

Les entreprises placées en catégorie « rouge » sont exclues des investissements de Lazard Frères Gestion, tandis que celles placées en catégorie « orange » demeurent dans le périmètre d'investissement.

Les critères suivants sont appliqués pour définir l'implication d'une société :

- l'entreprise est impliquée dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, la commercialisation des armes susmentionnées.
- l'entreprise est impliquée dans le développement, la production, la maintenance, la commercialisation d'un composant-clé et spécifique des armes susmentionnées.
- l'entreprise détient une participation supérieure à 20% dans une société impliquée dans une des activités citées ci-dessus.

Violations du Pacte mondial des Nations Unies

CONTEXTE

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ESG prête une attention particulière aux entreprises qui enfreignent les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

En cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les entreprises sont placées sur liste d'exclusion¹.

Les entreprises qui, face à une controverse de niveau sévère, ont pris des mesures correctrices susceptibles d'y remédier sont placées sur une liste d'engagement approfondi. Un processus d'engagement est initié afin de décider de l'exclusion ou non de la société. En l'absence de réponse satisfaisante ou passé un délai de 6 mois, l'entreprise sera automatiquement inscrite sur la liste d'exclusion.

Dans le cas d'une controverse contestée par Lazard Frères Gestion, les entreprises sont placées sur une liste de suivi. Elles font alors l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondie réalisées par l'équipe ESG qui donnent lieu à la rédaction d'une fiche spécifique synthétisant les principales conclusions de l'analyse. La liste est mise à jour semestriellement en fonction des nouvelles controverses.

Un comité réunissant analystes-gestionnaires et spécialistes ESG soumet trimestriellement ces trois listes à la validation du comité exécutif de Lazard Frères Gestion.

Après clôture de la controverse et passé un délai d'un an, la société sera sortie des trois listes.

1. Cette exclusion s'applique à l'ensemble des actifs gérés par Lazard Frères Gestion à l'exception de titres acquis avant 2022 pour le compte de clients privés et qui représentaient, au 31 décembre 2021, moins de 0,1% des encours totaux de la société de gestion.



Les exclusions sectorielles

Tabac

CONTEXTE

Chaque année, plus de 8 millions de personnes dans le monde meurent du tabac et de ses conséquences¹. L'industrie du tabac, en particulier, fait l'objet de nombreuses controverses ESG en matière de travail des enfants dans les cultures du tabac, de transparence sur la composition des produits ou encore de déforestation.

Par conséquent, en 2003, près de 180 pays ont adopté la **Convention-Cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte anti-tabac**, dont le but est de réduire drastiquement la consommation d'ici 2025, grâce à de nouvelles réglementations et taxes.



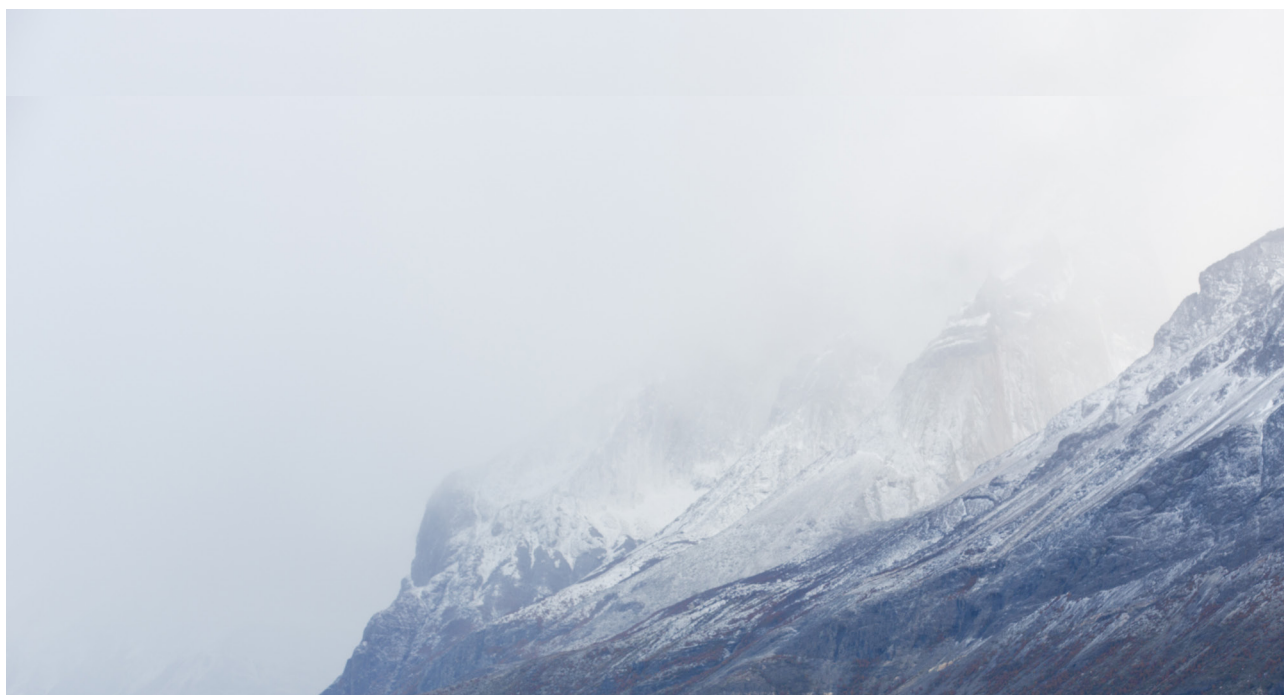
CHAMP D'APPLICATION

En réponse à ces enjeux ESG majeurs, Lazard Frères Gestion a choisi de mettre en place une **politique d'exclusion du tabac**.

À compter du 15 octobre 2020, Lazard Frères Gestion n'investira plus dans les entreprises dont la production de tabac ou de produits liés au tabac constitue une activité centrale.

Notre politique ne concerne pas les entreprises indirectement impliquées dans l'industrie du tabac via des produits et/ou services secondaires (ex : fournisseurs d'emballages, compagnies aériennes, services de vente aéroportuaires), leur activité n'étant pas exclusivement tournée vers le tabac.

1. Source : Organisation Mondiale de la Santé, 2020
(<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>)





Charbon

CONTEXTE

Dans le cadre de sa **Politique climat**, Lazard Frères Gestion a défini en 2020 une **stratégie visant une sortie du charbon d'ici 2030**.

Elle vise à participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réduction de la pollution humaine, tout en tenant compte des risques financiers liés au délaissement d'actifs concernés par la transition énergétique.

En effet, la combustion de charbon thermique demeure la principale source du réchauffement climatique, représentant plus de 29% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines et plus de 40% des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine anthropique en 2019 selon l'Agence Internationale de l'Énergie¹. Sa réduction sera, par conséquent, une des mesures les plus efficaces pour parvenir à limiter la hausse des températures.

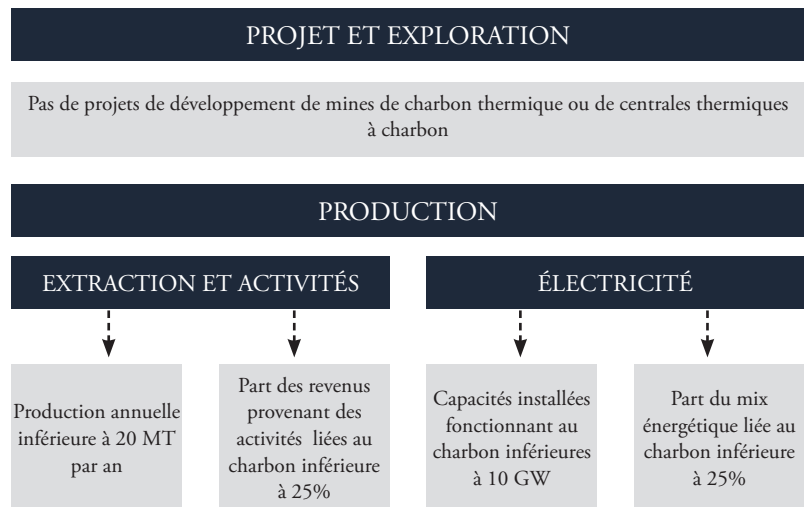
Lazard Frères Gestion se réserve le droit de mettre à jour les données fournies par la Global Coal Exit List (GCEL) utilisée pour l'exclusion du charbon thermique. Dans ce cadre, certaines entreprises mentionnées dans la liste peuvent être réintégrées à notre univers investissable si les dernières données disponibles indiquent le respect des seuils énoncés. À l'inverse, si les gestionnaires ou les spécialistes ESG de Lazard Frères Gestion prennent connaissance du dépassement de ces seuils par une entreprise en portefeuille, cette position sera cédée dans un délai de trois mois.

1. <https://www.iea.org/reports/coal-2019>

CHAMP D'APPLICATION

Lazard Frères Gestion exclut donc tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 25% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 25% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.



De plus, en cohérence avec sa démarche de soutien et d'accompagnement des entreprises, Lazard Frères Gestion considère que les obligations vertes (*Green Bonds*) ou les instruments de type *Sustainability-Linked Bonds* (SLB) avec un indicateur de performance (KPI) lié principalement à un objectif environnemental (exemple: réduction des émissions carbone) sont éligibles à ses investissements, quel qu'en soit l'émetteur.

E / Taxonomie européenne et exposition combustibles fossiles



Le taux de couverture est calculé par rapport aux encours hors liquidités.

Afin de pouvoir satisfaire à l'obligation de publications des données d'alignement Taxonomie pour ses investissements, Lazard Frères Gestion utilise l'estimation fournie par le fournisseur de données MSCI, en attendant de pouvoir obtenir directement les informations auprès des entreprises émettrices soumises à la réglementation NFRD (Non Financial Reporting Directive) à partir de 2024 sur les données d'alignement.

	2022		2021	
		Taux de couverture		Taux de couverture
Encours LFG alignés à la Taxonomie européenne	2,9% 0,93Md€	82,5%	2,8% 0,89Md€	82,3%
Exposition au secteur des combustibles fossiles	4,4% 1,4Md€	82,03%	3,6% 1,2Md€	88,4%

F / Stratégie Accord de Paris

a / Objectifs

Lors de la **COP 21 en 2015**, 196 pays ont signé l'**Accord de Paris** pour limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel. Pour concrétiser cet objectif de température à long terme, les pays visent à atteindre le plus rapidement possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à un monde climatiquement neutre d'ici 2050.

La déclinaison de l'**objectif de neutralité climatique en 2050** de l'Union européenne se matérialise dans le **Pacte vert pour l'Europe**, présenté en décembre 2019. Il suppose des investissements massifs, aussi bien de la part du secteur public de l'UE ou des États membres que du secteur privé. Afin de susciter et de faciliter les investissements publics et privés nécessaires à la transition vers une économie climatiquement neutre, verte, compétitive et inclusive, l'UE publie en juillet 2021 sa **stratégie pour le financement de la transition vers une économie durable**, actualisation de son Plan d'action pour financer la croissance durable de mars 2018.

Plusieurs réglementations européennes ont ainsi vu le jour pour encadrer l'investissement durable et chercher à développer un cadre d'ensemble très précis. Leur but est de permettre aux acteurs des marchés financiers d'aligner plus facilement leurs stratégies d'investissement sur les objectifs climatiques et sociaux de l'UE. Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (**SFDR**), qui régit à l'échelle européenne l'information extra-financière publiée par les investisseurs, en est l'un des piliers.

En France, l'**Article 29 de la Loi Energie-Climat** articule le droit européen et les spécificités nationales. Les acteurs de marché français doivent ainsi publier une **stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris**.

Chez Lazard Frères Gestion, en accord avec notre politique climat, nous intégrons une évaluation des risques et opportunités liés au climat dans notre processus d'analyse, en tenant compte de facteurs environnementaux et, notamment, des émissions de gaz à effet de serre dans notre grille ESG interne. De plus, grâce aux données fournies par notre partenaire MSCI, nous sommes en mesure d'évaluer les expositions carbone des portefeuilles gérés et de mesurer leur alignement avec l'objectif 2°C fixé par l'Accord de Paris.

Pour formaliser notre présente stratégie d'alignement à l'Accord de Paris, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à court, moyen et long terme. Notamment, nous avons l'**objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C ou moins en 2050**.

OBJECTIFS DE COURT TERME (2022 - 2023)

- Mettre à disposition de chaque analyste-gestionnaire les indicateurs d'alignement
- Former les équipes de gestion sur l'intégration de la donnée alignement dans la gestion
- Mettre à jour trimestriellement une liste des entreprises alignées par univers d'investissement
- Engager un dialogue avec les 10 entreprises investies pour lesquelles l'indicateur de température est le plus élevé
- Engager un dialogue avec les 10 entreprises qui représentent la plus grande contribution au réchauffement imputables à nos investissements selon l'indicateur température
- Soutenir les résolutions sur le climat dans le cadre de la politique de vote aux Assemblées générales
- Rendre publics nos niveaux d'alignement consolidés sur chaque classe d'actifs
- Rédiger une stratégie de désinvestissement des énergies fossiles pour les fonds ISR

OBJECTIFS DE MOYEN TERME (2024 - 2030)

- Rendre publics nos niveaux d'alignement au niveau de chaque fonds ISR
- Limiter (voire exclure) les émetteurs dont le niveau de température est supérieur à 5°C
- Accompagner les entreprises et projets dans lesquels nous investissons vers une trajectoire d'alignement d'ici 2050 via de l'engagement
- 100% de nos fonds ouverts inférieurs à 2°C (+/- 10%)
- 100% des entreprises investies ont un objectif climat
- Rejoindre la « Net Zero Asset Manager initiative »

OBJECTIFS DE LONG TERME (2030 ET AU-DELÀ)

- Rendre publics nos niveaux d'alignement pour tous les fonds
- Aligner tous les fonds sur l'Accord de Paris
- 100% des entreprises investies ont une trajectoire de décarbonation / un alignement 2°C validé



b / Méthodologie utilisée

Nous évaluons l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en mesurant l'augmentation de température implicite fournie par MSCI. La mesure de l'augmentation implicite de la température fournit une indication de la façon dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux.

L'augmentation implicite de la température d'un portefeuille mesure, dans l'ensemble, l'alignement de la température d'un portefeuille (en °C) pour maintenir la hausse de la température mondiale à 2°C d'ici 2100. Le calcul utilise une approche budgétaire agrégée qui compare la somme des émissions de carbone financées à la somme des émissions de carbone des entreprises en portefeuille (scope 1, 2 et 3). Cela fournit une estimation du dépassement éventuel au budget carbone du portefeuille.

Le dépassement ou la sous-estimation des émissions de carbone totales du portefeuille est ensuite converti en un degré d'augmentation de la température à l'aide de l'approche de ratio scientifique de la réponse climatique transitoire aux émissions de carbone cumulatives (TCRE). La base d'allocation utilisée pour définir la participation financée d'un portefeuille est la valeur d'entreprise avec trésorerie (EVIC), afin de permettre l'analyse des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises.

RÉPONSE CLIMATIQUE TRANSITOIRE AUX ÉMISSIONS CUMULATIVES CARBONE (TCRE)

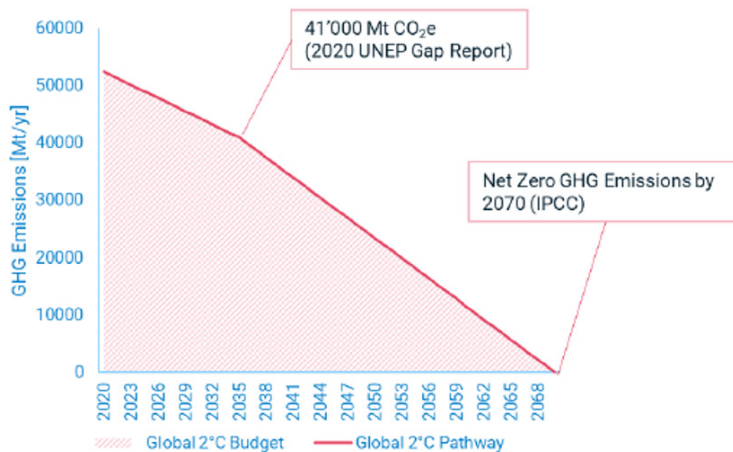
La réponse climatique transitoire aux émissions de carbone cumulées (TCRE) a été établie par le GIEC et fournit une relation qui relie chaque unité supplémentaire d'émissions émises au-delà du budget carbone mondial restant disponible de 2°C à des degrés de réchauffement supplémentaire. Nous utilisons un facteur TCRE de 0,000545 °C de réchauffement par GtCO₂. En d'autres termes, pour chaque GtCO₂ dépassant le bilan carbone global de 2°C, nous pouvons nous attendre à un réchauffement supplémentaire d'environ 0,000545 °C au-dessus de 2 °C.

Cette relation est utilisée dans la méthodologie de l'augmentation implicite de la température pour convertir l'écart au budget carbone alloué d'une entreprise ou d'un portefeuille en un degré.

L'horizon de temps retenu pour l'estimation du budget carbone est de 2°C en 2100. Les émissions projetées des entreprises sont nettes zéro en 2070, conformément au rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C¹.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C fournit un ensemble de voies d'atténuation basées sur différents scénarios socio-économiques, la consommation d'énergie projetée et l'utilisation de technologies de captage et stockage du dioxyde de carbone. Le calcul de l'augmentation implicite de température fourni par MSCI est basé sur une unique trajectoire mondiale définie en combinant des considérations budgétaires mondiales avec les niveaux d'émission mondiaux de 2°C, tels que définis dans le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et une hypothèse zéro émission d'ici 2070 pour limiter le réchauffement à 2°C, comme présenté dans le rapport spécial du GIEC sur 1,5 °C. Cette trajectoire mondiale, illustrée ci-dessous, est ensuite utilisée pour allouer un budget carbone de 2 °C aux entreprises.

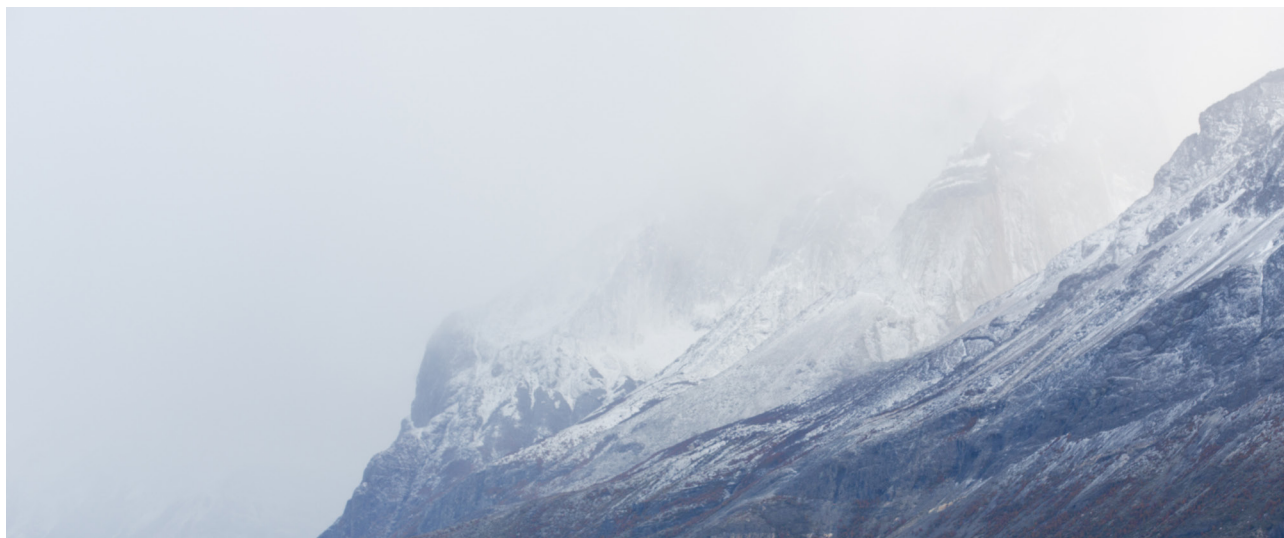
Exhibit 3: Global 2°C pathway based on a net zero assumption by 2070 and global emission levels as defined in the 2020 UNEP Gap report.



Source: MSCI ESG Research.

La méthodologie MSCI se base sur plusieurs hypothèses et estimations. Au niveau global, une estimation centrale concerne le budget carbone global, soit la quantité de carbone émise dans l'atmosphère qui conduit à un réchauffement de 2°C. Il est estimé au 31/12/2022 à 1491 GtCO₂, d'après le budget carbone restant estimé au 01/01/2018 dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C. Au niveau émetteur, la méthodologie prend en compte les objectifs de réduction des émissions fixés par l'entreprise et fait l'hypothèse que ces objectifs seront atteints. Cette hypothèse particulièrement forte pourrait conduire à des modifications significatives de la température d'une entreprise en cas de changement des objectifs fixés. De plus, la non-atteinte des objectifs conduirait donc à un indicateur reflétant mal l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement.

1. Selon le rapport spécial du GIEC sur 1,5°C, les émissions nettes zéro doivent être atteintes vers 2070 pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C (https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf).



Pour chaque entreprise, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont projetées par périmètre (scopes). Les émissions de scopes 1 et 2 utilisées sont les émissions publiées lorsque celles-ci sont disponibles, complétées par des émissions estimées lorsque l'entreprise ne mesure pas ses émissions. Les émissions de Scope 3 sont estimées afin de diminuer le double comptage. Enfin, les budgets carbone 2°C par scope sont agrégés pour obtenir un budget carbone global pour l'entreprise.

Pour aboutir à une estimation prospective comparable entre entreprises, MSCI ESG Research a développé une approche pour analyser les objectifs de réduction des émissions déclarés par les entreprises. Si l'entreprise a déclaré un objectif de réduction des émissions couvrant le scope en question, une réduction normalisée est appliquée au niveau d'émissions actuel pour ce champ d'application. Après l'année cible, les émissions sont supposées constantes. Si l'entreprise n'a pas d'objectif déclaré de réduction des émissions, un taux de croissance de 1%² est appliqué. La méthodologie fournit une évaluation par scope de GES et permet de projeter les émissions absolues d'une entreprise, en supposant que l'objectif est pleinement atteint.

2. Pourcentage défini d'après le taux de croissance moyen des émissions évalué dans le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (<https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>) ajusté pour tenir compte du PIB sur la base des données de la Banque mondiale.

UNE GRANULARITÉ SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Le budget carbone de 2°C Scope 1 de chaque entreprise est alloué en fonction du budget national et sectoriel et d'une ventilation des revenus en utilisant comme indicateur de la juste part des quotas. Les budgets des pays et des secteurs sont informés par les CDN (Contributions déterminées au niveau national) des pays. Le budget carbone de 2°C Scope 2 de chaque entreprise est alloué en fonction du budget sectoriel (basé sur le GICS® ou équivalent) et d'une utilisation des revenus comme indicateur de la juste part des quotas. Le budget carbone de 2°C Scope 3 de chaque entreprise est alloué sur la base d'un budget global et d'une utilisation des revenus comme indicateur de la juste part des quotas.

Résultats ITR

ITR Lazard Frères Gestion

	31/12/2022	31/12/2021
Température Lazard Frères Gestion	2,07°C	2,53°C
Taux de couverture	78,1%	83,6%
Encours hors liquidités	31Mds€	-

Le calcul est effectué sur un portefeuille représentatif de l'ensemble des encours de la société de gestion hors liquidités, soit 94,4% des encours totaux.

Le taux de couverture est ensuite calculé sur ce portefeuille, repondéré sur 100%.

La baisse du taux de couverture entre 2021 et 2022 s'explique notamment par la prise en compte en 2022 des OPC externes dans l'assiette de calcul, pour lesquels nous n'avons pas la donnée en l'absence de transparisation.

ITR par classe d'actifs

	°C en 2022	Taux de couverture	Encours
ITR Actions	2,01°C	91,5%	14,7 Md€
ITR Obligations	2,10°C	65,4% (14,3% de souverains non couverts)	16,4 Md€

Les résultats de l'indicateur de température pour les fonds de plus de 500 M€ seront disponibles sur les rapports annuels des fonds (voir par fonds sur le site internet : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html)

d / Fonds indiciels

Lazard Frères Gestion ne gère pas de fonds indiciels.

e / Mise en perspective de l'indicateur température avec les autres indicateurs suivis

Ce nouvel indicateur, agrégé au niveau des fonds et de la société de gestion, présente l'avantage d'être un indicateur parlant pour évaluer l'alignement d'un portefeuille à l'Accord de Paris. Facilement reliable aux enjeux globaux, il fait en effet le lien entre les entreprises, les portefeuilles et la science climatique.

Toutefois, notre intégration des principes de l'ESG ne se limite à la prise en compte de la température. En effet, il est important de ne pas uniquement évaluer la performance environnementale d'une entreprise sur son ITR. Une entreprise fortement émettrice peut éventuellement avoir un ITR bas si les objectifs de réduction qu'elle s'est fixés sont ambitieux. Mais leur réalisation n'est pas certaine, et ce n'est pas avant plusieurs années que l'écart de ses performances à ses objectifs pourra être visible. C'est pourquoi nos analystes-gestionnaires prêtent particulièrement attention à un ensemble de critères, jugés matériels grâce à notre table de matérialité. Ces critères se retrouvent dans notre grille ESG propriétaire, qui comprend plus d'une vingtaine d'indicateurs matériels, et prend en compte les principales incidences négatives (PAI).

Pour plus d'informations sur notre analyse ESG, consulter notre approche ESG :

https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_112.html

f / Lien avec la politique climat

Ce rapport marque l'amorce de la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris de Lazard Frères Gestion, validée par le Comité exécutif en 2022. A ce titre, la société de gestion s'engage à communiquer sur les changements qui interviendraient dans la mise en œuvre des objectifs définis précédemment. Le Comité exécutif de Lazard Frères Gestion sera informé au moins annuellement du suivi des avancées conduisant à la réalisation de ces objectifs.

Déjà, dans le cadre de sa Politique climat, Lazard Frères Gestion a défini en 2020 une stratégie pour une sortie du charbon d'ici 2030 sur la totalité de ses encours.. Elle vise à participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réduction de la pollution humaine, tout en tenant compte des risques financiers liés au délaissement d'actifs concernés par la transition énergétique. En effet, la combustion de charbon thermique demeure la principale source du réchauffement climatique, représentant plus de 29% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines et plus de 40% des émissions de dioxyde de carbone (CO2) d'origine anthropique en 2019 selon l'Agence Internationale de l'Énergie. Sa réduction sera, par conséquent, une des mesures les plus efficaces pour parvenir à limiter la hausse des températures.

Champ d'application

Lazard Frères Gestion exclut donc tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 25% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 25% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.

Nous ne disposons pas à ce jour d'une politique de sortie des hydrocarbures.

Pour plus d'informations sur notre politique d'exclusion relative au charbon thermique, veuillez consulter la section D.

Actions de suivi

Lazard Frères Gestion a mis en place les actions suivantes sur ses objectifs de court-terme :

Objectif	Etat	Action menée
Mettre à disposition de chaque analyste-gestionnaire les indicateurs d'alignement	Réalisé	L'ITR est disponible sur la plateforme de suivi des fonds Article 8 et 9 SFDR.
Former les équipes de gestion sur l'intégration de la donnée alignement dans la gestion	En cours	Des formations pour les équipes de gestion ont commencé au premier semestre 2023.
Mettre à jour trimestriellement une liste des entreprises alignées par univers d'investissement	Réalisé	Cette liste est disponible trimestriellement en annexe des présentations de la réunion mensuelle ESG, qui réunit des représentants de l'ensemble des fonctions de Lazard Frères Gestion.
Soutenir les résolutions sur le climat dans le cadre de la politique de vote aux Assemblées générales	Réalisé	Cet objectif a été inscrit dans notre politique de vote. Nous avons soutenu tous les Say on Climate et l'ensemble des résolutions environnementales des AG auxquelles nous avons participé en 2022.
Engager un dialogue avec les 10 entreprises investies pour lesquelles l'indicateur de température est le plus élevé	En cours	Nous avons établi la liste de 10 émetteurs concernés et sommes en cours d'engagement sur l'exercice 2023.
Engager un dialogue avec les 10 entreprises qui représentent la plus grande contribution au réchauffement imputables à nos investissements	En cours	Nous avons établi la liste de 10 émetteurs concernés et sommes en cours d'engagement sur l'exercice 2023.
Rendre publics nos niveaux d'alignement consolidés sur chaque classe d'actifs	Réalisé	Niveaux publiés dans ce document.
Rédiger une stratégie de désinvestissement des énergies fossiles pour les fonds ISR	Non débuté	Cette stratégie sera mise en place en attente de publication de la V3 du label ISR afin de définir une politique cohérente

Mises à jour

Ces données sont mises à jour annuellement au 31 décembre, et publiées après analyse et implémentation d'actions éventuelles menées en conséquence le 30 juin suivant.

G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la Biodiversité

a Objectifs

La préservation de la biodiversité est un enjeu mondial majeur sur lequel l'ensemble des acteurs du monde d'aujourd'hui ont un rôle à jouer. Lazard Frères Gestion s'est fixé une série d'objectifs à court, moyen et long terme pour intégrer la protection des écosystèmes dans ses activités d'investissement et accompagner les entreprises investies dans la lutte contre la perte de biodiversité.

OBJECTIFS DE COURT TERME (2022 - 2023)

- Signer l'appel du Finance for Biodiversity Pledge
- Participer à la Task Force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD)
- Intégrer des critères de biodiversité dans les grilles internes d'analyse ESG (données Moody's ESG et CDP)
- Publier les indicateurs biodiversité et les limites de la méthode
- Engager avec les 10 moins bonnes entreprises sur notre score biodiversité
- Engager avec les 10 entreprises représentant notre plus grande exposition sur notre score biodiversité
- Ajouter un engagement lié à la biodiversité dans notre politique de vote

OBJECTIFS DE LONG TERME (2030 ET AU-DELÀ)

- Conduire tous nos investissements à une politique Zéro Déforestation
- Augmenter l'efficacité en eau de nos investissements, en particulier dans les zones de stress hydrique
- Les entreprises investies (pour lesquelles la biodiversité est matérielle) doivent avoir une trajectoire d'alignement biodiversité validée
- Fournir aux clients une gamme de produits ciblés pour répondre aux enjeux de la biodiversité

OBJECTIFS DE MOYEN TERME (2024 - 2030)

- Faire le lien entre nos indicateurs de suivi de la biodiversité et l'objectif de « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes » de la Taxonomie européenne
- Diminuer, grâce à l'engagement, la part d'entreprises sans objectifs liés à la biodiversité
- Augmenter la part d'investissements dans des secteurs à fort impact positif sur la biodiversité
- Lancer un fonds sur la thématique Biodiversité
- Sensibiliser les équipes Lazard Frères Gestion et les clients aux enjeux de biodiversité
- Réfléter nos engagements dans la stratégie RSE : réduire la consommation évitable et éliminer le plastique à usage unique



Méthodologie utilisée

Lazard Frères Gestion utilise l'indicateur d'empreinte biodiversité de Moody's ESG Solutions pour mesurer les principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Les activités économiques des entreprises sont intrinsèquement liées à la nature, pouvant avoir un impact négatif sur celle-ci ou en être dépendante. La gouvernance de l'entreprise et ses pratiques peuvent exacerber ou alléger cette éventuelle pression ou dépendance des activités de l'entreprise sur son environnement naturel. L'indicateur couvre donc trois dimensions : Impact, Dépendance, Gouvernance.

Impact	Dépendance	Gouvernance
Les impacts des sociétés sur la biodiversité et le capital naturel.	La dépendance des entreprises à l'égard du capital naturel et des services écosystémiques pour générer des revenus.	Les pratiques des entreprises pour préserver les zones naturelles et réduire la perte de biodiversité.
Évalué tout au long de la chaîne de valeur, y compris la chaîne d'approvisionnement, les opérations et les productions.		

L'évaluation de ces dimensions s'appuie sur des cadres scientifiques établis.

Pour « Impact », le cadre Moody's ESG Solutions s'appuie sur l'IPBES, qui a identifié cinq principaux facteurs de perte de biodiversité : le changement d'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution et l'invasion d'espèces exotiques. Pour « Dépendance », le cadre tire parti des modèles de l'industrie pour comprendre dans quelle mesure une entreprise dépend de la nature. Enfin, la dimension « Gouvernance » mesure le niveau d'engagement dans les initiatives de conservation et l'ampleur des efforts des entreprises pour réduire la perte d'espèces et de biodiversité tout au long de leur chaîne de valeur.

Par exemple, dans le cadre de la composante « Gouvernance », pour évaluer le leadership d'une entreprise sur ses engagements en matière de biodiversité et leur mise en œuvre, les actions des entreprises sont comparées aux meilleures pratiques définies dans les normes internationales et les textes de référence. Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992) et de l'Agenda 21 des Nations Unies.

L'évaluation comprend les trois piliers et indicateurs suivants à pondération égale :

- Le leadership de l'entreprise : l'exhaustivité des engagements pertinents en matière de biodiversité
- La mise en œuvre par l'entreprise de mesures pour faire face aux risques liés à la biodiversité : inclure les processus en place au niveau de la direction et au niveau du site, leur couverture et la portée géographique de la mise en œuvre
- Les résultats obtenus par l'entreprise : y compris les indicateurs clés de performance (KPI) publiés, les commentaires des parties prenantes et les analyses de controverse.

Ces indicateurs font partie d'une évaluation plus large de la protection de la biodiversité d'une entreprise, qui est basée sur les publications des entreprises, leurs réponses aux questionnaires Moody's ESG Solutions et d'autres informations accessibles au public.

Le score de protection de la biodiversité d'une entreprise est la moyenne de ses scores dans les trois piliers et varie de 0 à 100, 100 représentant le meilleur score possible.

	Score Biodiversité (/100)	Taux de couverture	Taux noté
Score Biodiversité Lazard Frères Gestion 2022	57,1	26,3%	22,0%
Score Biodiversité Lazard Frères Gestion 2021	55,8	28,9%	24,0%

En 2022, le score Biodiversité est matériel pour 26,3% des encours (hors liquidités) de la société de gestion. Moody's fournit un score pour 22,0% des encours (hors liquidités).



Actions de suivi

Lazard Frères Gestion a mis en place les actions suivantes sur ses objectifs de court-terme :

Objectif	Etat	Action menée
Signer l'appel du Finance for Biodiversity Pledge	Réalisé	Nous avons signé l'appel en septembre 2022.
Participer à la Task Force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD)	Réalisé	Nous avons rejoint le TNFD Forum en février 2022.
Intégrer des critères de biodiversité dans les grilles internes d'analyse ESG (données Moody's ESG et CDP)	Réalisé	Plusieurs données relatives à la biodiversité figurent sur notre grille interne propriétaire d'analyse ESG.
Publier les indicateurs biodiversité et les limites de la méthode	Réalisé	Nous publions un score biodiversité dans notre rapport annuel Article 29.
Engager avec les 10 moins bonnes entreprises sur notre score biodiversité	En cours	Nous avons établi la liste de 10 émetteurs concernés et sommes en cours d'engagement sur l'exercice 2023
Engager avec les 10 entreprises représentant notre plus grande exposition sur notre score biodiversité	En cours	Nous avons établi la liste de 10 émetteurs concernés et sommes en cours d'engagement sur l'exercice 2023
Ajouter un engagement lié à la biodiversité dans notre politique de vote	Réalisé	Cet objectif a été inscrit dans notre politique de vote.

H/ Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques



a/ Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et gestion des risques ESG

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Dans un monde marqué par les incertitudes, Lazard Frères Gestion souhaite offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective de long terme. Notre processus d'investissement prend la forme d'une gestion active et met en avant une sélection de titres exigeante pour optimiser le couple rendement-risque, notamment grâce à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous déclinons cette approche dans **quatre catégories** différentes d'OPC :

- Les OPC conformes à l'article 6
- Les OPC conformes à l'article 8
- Les OPC conformes à l'article 8 et labellisés ISR
- Les OPC conformes à l'article 9

Notre approche de prise en compte des risques de durabilité et d'incidence négative sur la durabilité repose **5 piliers** :

- L'analyse ESG
- L'intégration dans les gestions
- Les exclusions
- Le suivi des controverses
- Le dialogue, le vote et l'engagement

CONDITION D'APPLICATION

Lazard Frères Gestion est conscient des limites liées aux données ESG et, en particulier, de leur influence potentielle sur l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par nos produits financiers.

Les méthodologies des fournisseurs de données peuvent présenter des biais inhérents, ne mettant en lumière qu'une dimension de l'entreprise évaluée, dégradant ainsi la qualité de la donnée. L'absence de maturité de certaines méthodologies de calculs, des taux de couverture faibles ou des données inexactes sont autant de limites supplémentaires.

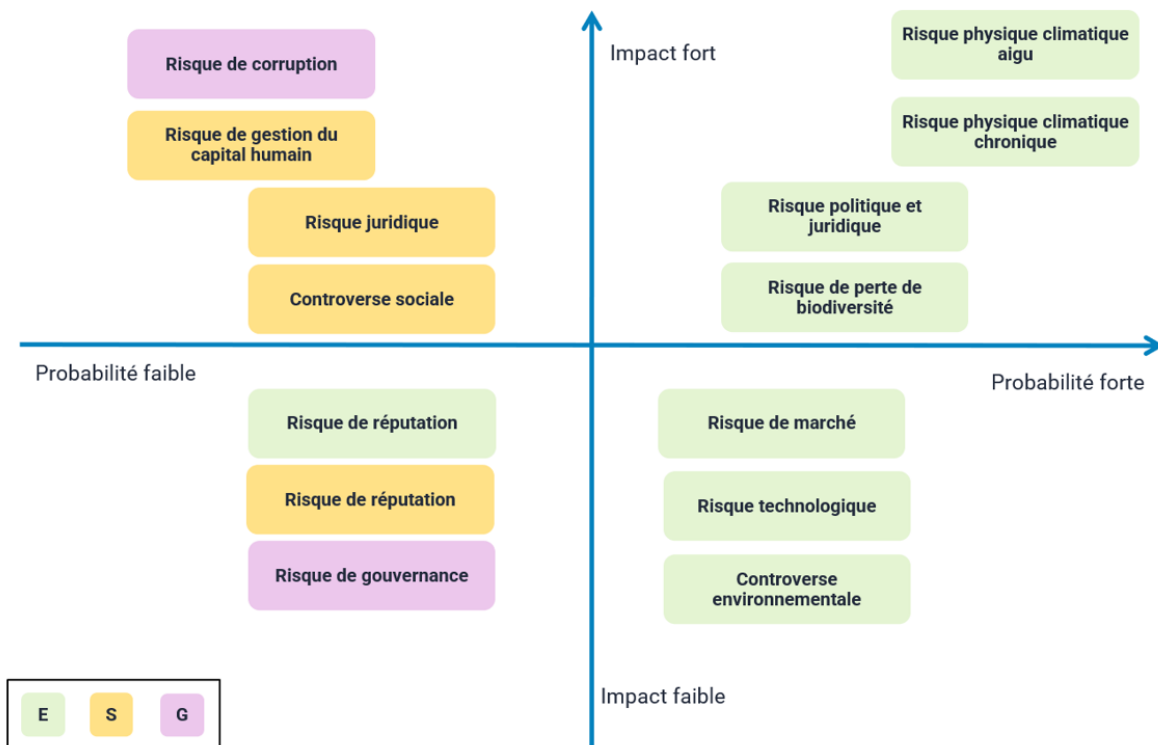
Dans ce cadre, nous déployons une approche d'amélioration continue, en particulier sur les stratégies d'alignement à l'Accord de Paris et aux objectifs de long terme en matière de biodiversité.

IDENTIFICATION DES RISQUES DANS NOTRE GESTION

En s'appuyant sur les recommandations de la TCFD, Lazard Frères Gestion a établi un tableau des différents risques auxquels peuvent faire face les entreprises. Il existe plusieurs types de risques concernant les piliers E, S et G. Par exemple, les risques en matière environnementale se classent en risques physiques et de transition liés au réchauffement climatique, d'une part, et les risques liés à la biodiversité, d'autre part.

La matrice des risques de durabilité illustre les risques à fort impact et forte probabilité. Toutefois, pour plus de granularité au niveau des émetteurs, la matérialité des risques (et notamment leur caractère géographique ou sectoriel) est évaluée au moyen d'une table de matérialité propriétaire qui se reflète dans les grilles d'analyse interne.

MATRICE DES RISQUES DE DURABILITÉ



PRISE EN COMPTE DE LA MATÉRIALITÉ

Conscients de l'importance des comparaisons intra-sectorielles et d'une bonne compréhension de l'environnement opérationnel, géographique et réglementaire dans lequel les entreprises évoluent, nous portons une attention particulière, dans notre méthodologie d'analyse, à la matérialité des risques et opportunités ESG.

Une prise en compte différenciée des critères selon les secteurs, les pays, voire même selon des caractéristiques particulières paraît nécessaire pour rendre compte de manière adéquate des performances ESG propres à chaque entreprise.

Pour mieux évaluer la matérialité et comprendre la manière dont les facteurs de durabilité peuvent affecter la performance financière d'un émetteur, Lazard Frères Gestion a élaboré en janvier 2021 une table de matérialité propriétaire.

Cette table de matérialité répond à un double objectif : d'une part, elle permet de formaliser de façon transparente la manière dont les analystes-gestionnaires sélectionnent, au sein de la grille d'analyse interne ESG, les indicateurs les plus pertinents pour leur analyse. D'autre part, elle sert de socle aux thématiques et actions d'engagement menées par Lazard Frères Gestion auprès des entreprises.

b / Description des principaux risques ESG

Risque de durabilité	Exemple	Effet	Probabilité	Horizon	Impact	Type	Modalité de prise en compte	
Environnement								
Risques physiques climatiques	Aigus	Événements climatiques extrêmes tels que des tempêtes, ouragans ou inondations	Répercussion directe : dommages sur les actifs	Fort	Court terme	Fort	Actuel Exogène	Analyse ESG : Commentaire E
	Chroniques	<ul style="list-style-type: none"> · Modification des précipitations et volatilité extrême des schémas climatiques · Hausse des températures et vagues de chaleur chroniques · élévation du niveau des mers 	Répercussion indirecte : perturbation de la chaîne d'approvisionnement	Fort	Moyen terme	Fort	Actuel Exogène	<ul style="list-style-type: none"> · Analyse ESG : Intensité CO2, température du secteur (°C), politique en matière de changement climatique · Implied Temperature Rise
Risques de transition climatique	Politiques et Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> · Réglementation renforcée sur les produits et services existants · Obligations renforcées sur le reporting des émissions de GES · Litiges 	<ul style="list-style-type: none"> · Augmentation des coûts · Répercussion financière directe: procès · Risque de stranded asset / dépréciation 	Fort	Court terme	Fort	Émergent Endogène	Analyse ESG : politique en matière de changement climatique
	Technologiques	<ul style="list-style-type: none"> · Substitution des produits et services existants vers des alternatives moins émettrices de GES · Coût de la transition vers les technologies bas-carbone · Investissements insuffisants dans les nouvelles technologies 	Retard technologique qui peut amener à une perte en compétitivité	Fort	Moyen terme	Moyen	Actuel Exogène	Analyse ESG : Brevets, Brevets Low Carbon
	De marché	<ul style="list-style-type: none"> · Coût élevé des matières premières · Incertitude liée au marché 	<ul style="list-style-type: none"> · Augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie 	Moyen	Moyen terme	Moyen	Actuel Exogène	Analyse ESG : Secteur
	De réputation	<ul style="list-style-type: none"> · Inquiétude grandissante ou réaction négative des parties prenantes · Modification des préférences des consommateurs 	Risque de perte de marché	Moyen	Court terme	Moyen	Émergent Endogène	Analyse ESG : Commentaire E
Risques liés à la biodiversité	De perte de biodiversité	Pollution et destruction des écosystèmes : déforestation, pollution de l'eau...	Impact sur les sociétés et les activités de l'entreprise dépendant des écosystèmes	Fort	Fort terme	Moyen	Actuel Endogène	<ul style="list-style-type: none"> · Analyse ESG : Politique de gestion de l'eau, intensité de consommation de l'eau, intensité de génération de déchets · Score Biodiversité
Risques de controverse	Juridiques	Controverse environnementale	Répercussion financière directe : procès	Moyen	Moyen terme	Moyen	Actuel Endogène	Processus de gestion des controverses

Risque de durabilité	Exemple	Effet	Probabilité	Horizon	Impact	Type	Modalité de prise en compte	
Social								
Risques interne	De gestion du capital humain	<ul style="list-style-type: none"> · Ressources humaines inadaptées · Manque de formation, démotivation des salariés · Détérioration du bien-être au travail · Rotation des effectifs 	Perte de productivité et de réponse au besoin client	Faible	Court terme	Moyen	Actuel Endogène	Analyse ESG : rotation du personnel, taux d'incidents total, politique de santé et sécurité...
	Juridiques	Atteinte aux droits humains	Répercussion financière directe : procès	Faible	Court terme	Fort	Actuel Endogène	Analyse ESG : Politique des droits de l'homme
Risques externe	De réputation	<ul style="list-style-type: none"> · Inégalités professionnelles · Difficultés à attirer les talents · Diversité 	Perte en compétitivité	Moyen	Moyen terme	Moyen	Émergent Endogène	Analyse ESG : % femmes dans les salariés, politique d'égalité des chances, politique de juste rémunération
Risques de controverse	Juridiques	Controverse sociale	Répercussion financière directe : procès Perte en compétitivité	Moyen	Court terme	Moyen	Actuel Endogène	Processus de gestion des controverses
Gouvernance								
Risques interne	De Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> · Concentration excessive des pouvoirs · Manque d'implication et de compétences des administrateurs 	Mauvaise prise de décision entraînant des pertes financières	Moyen	Court terme	Fort	Actuel Endogène	Analyse ESG : cumul des rôles de DG et Président, % d'indépendants au board, % de membres non exécutifs au Board, participation au Board meetings...
	De corruption	Corruption, manque d'intégrité, évasion fiscale	Répercussion financière directe : procès	Moyen	Court terme	Fort	Actuel Endogène	Analyse ESG : Commentaire G

L'ÉVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES

L'évaluation porte sur le niveau de maîtrise de ces risques par les émetteurs, et examine :

- Si les entreprises ont identifié et quantifié les risques physiques liés au climat auxquels elles peuvent être exposées
- Les mesures prises pour prévenir, adapter et atténuer ces risques
- Les indicateurs reflétant le résultat de ces efforts pour anticiper et atténuer les conséquences que les impacts physiques du changement climatique pourraient avoir sur ses activités :

- Les impacts sur les actifs de la société (dommages, destructions de bâtiments ou équipements de production, retraite anticipée des actifs existants...)
- Les impacts sur la chaîne d'approvisionnement (réduction de la disponibilité / augmentation des coûts des matières premières, composants ou équipements...)
- Les coûts des impacts (coûts d'assurance, frais d'investissement, frais d'exploitation)
- Les répercussions sur la capacité de l'entreprise à mener ses activités et ses opérations (réduction ou perturbation de la capacité de production, impacts sur la gestion et la planification de la main-d'œuvre...)

L'ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSITION

Les équipes d'analystes-gestionnaires et de spécialistes ESG ont identifié trois risques de transition pertinents pour nos investissements :

• Le risque lié à l'évolution du prix de l'énergie

Sont mesurés les engagements des émetteurs dans la réduction de leur consommation d'énergie et des émissions associées, ainsi que la manière dont les entreprises font évoluer leur mix énergétique.

• Le risque lié à l'avancée des technologies

Il correspond à l'exposition des entreprises aux risques d'obsolescence liés au manque d'innovation technologique, à la substitution des produits et services existants par d'autres dont les émissions sont plus faibles.

Sont suivis les efforts fournis par les entreprises pour développer et commercialiser des produits et services ayant un impact réduit sur le climat, ainsi que leurs implications dans les activités de R&D pour les produits et services écologiques.

• Le risque lié à l'évolution des réglementations

Cela revient à mesurer la manière dont les entreprises anticipent les évolutions réglementaires :

- Empreinte carbone / prix du carbone

Mesure de l'empreinte carbone pour apprécier les secteurs et les entreprises les plus émetteurs de gaz à effet de serre et donc les plus exposés à des régulations climatiques.

- « Stranded asset » / Dépréciation

Identification des émetteurs dont les activités dérivent des énergies fossiles et de ceux disposant de réserves d'énergies fossiles pour identifier les plus exposés au risque de dépréciation de leurs actifs.

- Respect des scénarios 2°C

Mesure du niveau d'engagement des émetteurs dans la transition énergétique de leur modèle économique.
Évaluation du niveau des engagements et de l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leur consommation d'énergie.



L'ÉVALUATION DES RISQUES DE RESPONSABILITÉ

Le risque de responsabilité, enfin, concerne tous les impacts financiers « résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques » (Source : I4CE).

Lazard Frères Gestion mitige ce risque en effectuant plusieurs contrôles internes sur toute sa stratégie ESG (contrôles de premier et de second niveau).

PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de son Approche ESG, Lazard Frères Gestion entend faire de la biodiversité un enjeu pleinement intégré à sa stratégie. La grille de matérialité interne nous permet déjà d'identifier les secteurs particulièrement exposés au risque de réduction de la biodiversité.

De plus, les facteurs liés à la biodiversité sont intégrés à l'analyse de notre fournisseur de données ESG Moody's ESG Solutions pour la notation du pilier E (Environnement) lorsqu'ils sont considérés comme matériels.

Depuis le premier semestre 2022, Lazard Frères Gestion s'est engagé à intégrer de manière explicite le risque de biodiversité conformément à l'article 29 de la Loi de Énergie Climat et à la deuxième phase d'entrée en vigueur du règlement SFDR (reporting PAI).

A cette fin, nos équipes se tiennent le plus à jour possible sur les données disponibles malgré la faible quantité d'informations existantes et de leur faible qualité.

Pour structurer les processus de gestion des risques ESG, un comité Risques ESG se réunit mensuellement. Il identifie les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de la gestion et met en place des solutions pour atténuer ces risques. Ainsi, il valide les paramètres ESG à respecter, contrôle le respect de ces critères, fait remonter les alertes en termes de ratio et suit les exceptions méthodologiques. Le comité Risque ESG se réunit tous les mois et met en application la politique de gestion des risques.

C / Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

Nos politiques SFDR (politiques Article 3 et Article 4) ainsi que notre démarche de prise en compte des risques ESG, décrite dans le présent rapport, sont revus annuellement et mis à jour le cas échéant.

d / Réduction de l'exposition aux principaux risques en matière d'ESG

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Désengagement du charbon thermique

Lazard Frères Gestion a défini en 2020 une stratégie d'exclusion du charbon thermique qui s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés. Elle a pour objectif de lutter contre le changement climatique et de réduire la pollution humaine tout en tenant compte des risques financiers, réglementaires, physiques et de réputation liés aux actifs charbonnés dans le cadre de la transition énergétique.

Lazard Frères Gestion exclut donc tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 25% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique,
- Plus de 25% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon,
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an,
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW,
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.

Tabac

L'industrie du tabac, en particulier, fait l'objet de nombreuses controverses ESG en matière de travail des enfants dans les cultures du tabac, de transparence sur la composition des produits ou encore de déforestation. En réponse à ces enjeux ESG majeurs, Lazard Frères Gestion exclut de son univers d'investissement les entreprises dont la production de tabac ou de produits liés au tabac constitue une activité centrale.



EXCLUSIONS NORMATIVES

Armes controversées

Lazard Frères Gestion se conforme aux réglementations en vigueur conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo. Ainsi, nous excluons pour l'ensemble de nos gestions, tout investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel (MAP), des bombes à sous-munitions (BAM), des armes chimiques et biologiques. Pour assurer ce suivi, nous avons noué un partenariat avec l'agence ISS-Ethix.

Sur la base des informations fournies par notre partenaire, une liste interne d'exclusions est établie et suivie par notre département des Risques.

Violations du Pacte Mondial des Nations Unies

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ESG prête une attention particulière aux entreprises qui enfreignent les Principes du Pacte mondial des Nations Unies. En cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les entreprises sont placées sur liste d'exclusion.

Les entreprises qui, face à une controverse de niveau sévère, ont pris des mesures correctrices susceptibles d'y remédier sont placées sur une liste d'engagement approfondi. Un processus d'engagement est initié afin de décider de l'exclusion ou non de la société. En l'absence de réponse satisfaisante ou passé un délai de 6 mois, l'entreprise sera automatiquement inscrite sur la liste d'exclusion.

Dans le cas d'une controverse contestée par Lazard Frères Gestion, les entreprises sont placées sur une liste de suivi. Elles font alors l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondie réalisées par l'équipe ESG qui donnent lieu à la rédaction d'une fiche spécifique synthétisant les principales conclusions de l'analyse. La liste est mise à jour semestriellement en fonction des nouvelles controverses.

Un comité réunissant analystes-gestionnaires et spécialistes ESG soumet trimestriellement ces trois listes à la validation du comité exécutif de Lazard Frères Gestion. Après clôture de la controverse et passé un délai d'un an, la société sortira des trois listes.

e / Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG

Dans le cadre de sa démarche de prise en compte des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance, Lazard Frères Gestion a mis en place une estimation quantitative de l'impact financier de ces risques sur la valorisation de l'ensemble des positions de la société de gestion. Nous utilisons à ce titre le modèle de Climate Value-at-Risk (Climate VaR) de MSCI ESG Research, pour quantifier les coûts et opportunités des risques de transition et risques physiques liés au changement climatique.



Impact modeling



Cost / profit calculation



Security Valuation



Portfolio Aggregation

La VaR climatique est un modèle quantitatif prospectif qui prévoit la valeur actuelle des coûts et avantages futurs dans différents scénarios climatiques potentiels. En exprimant cette valeur actuelle des coûts climatiques en pourcentage de l'évaluation actuelle de l'entreprise, le modèle fournit une variation maximale de l'évaluation actuelle de l'entreprise en raison du changement climatique. La VaR climatique agrégée est basée sur la somme de la VaR climatique de transition et de la VaR climatique physique.

MÉTHODOLOGIE ET SCÉNARIOS

Les scénarii climatiques sont étayés par des modèles d'évaluation intégrée (Integrated Assessment Models – IAM), des outils qui rassemblent des types d'informations très différents, tels que les systèmes climatiques, les données économiques, écologiques et d'utilisation des terres, dans un cadre cohérent. MSCI ESG Research utilise les données de quatre IAM – REMIND (scénarios NGFS), AIM/CGE (scénarios GIEC), IMAGE (scénarios GIEC) et GCAM (scénarios GIEC) – principalement pour prévoir les prix du carbone qui sont exploités dans la modélisation de la transition climatique de MSCI. Les liens entre les divers modules climatiques et non climatiques qui sont intrinsèquement intégrés dans des IAM complexes leur permettent d'explorer les effets en cascade, c'est-à-dire comment les décisions dans un secteur de l'économie affectent tous les autres domaines. Cela permet, par exemple, de prévoir comment la croissance de la population et du PIB pourrait avoir une incidence sur la demande d'électricité. Les AIMs utilisés s'étendent jusqu'en 2100 avec des horodatages variables.

La Climate Value-at-Risk agrégée s'appuie sur les scénarii du NGFS. Le Network on Greening the Financial System (NGFS) a été créé en 2017 par huit banques centrales et regroupe aujourd'hui plus d'une centaine de banques centrales. Ce réseau a pour but d'augmenter la résilience des marchés financiers aux impacts du changement climatique grâce à de l'analyse de scénario et des stress tests climatiques.

Il produit des scénarii sur des trajectoires de référence ordonnées ou désordonnées, associées aux augmentations de température moyenne en 2100 de +1,5°C, +2°C et +3°C. Les scénarios ordonnés supposent que les politiques climatiques sont introduites tôt et deviennent progressivement plus strictes. Les risques physiques et de transition sont relativement modérés. Les scénarios désordonnés explorent un risque de transition plus élevé en raison de politiques retardées ou divergentes entre les pays et les secteurs. Les prix du carbone sont généralement plus élevés pour un résultat de température donné. Le scénario 3°C NDC (*Nationally Determined Contributions*) comprend toutes les politiques annoncées, même si elles ne sont pas encore mises en œuvre. Ce scénario suppose que l'ambition climatique modérée et hétérogène reflétée dans les CDN conditionnelles au début de 2021 se poursuit au 21e siècle (faibles risques de transition). Les émissions diminuent mais entraînent tout de même un réchauffement à minima

de 2,6 °C associé à des risques physiques modérés à graves. Les risques de transition sont relativement faibles.

Exemple d'utilisation d'inputs du scénario NGFS

Le modèle de risque politique de MSCI ESG Research (l'un des piliers composant le risque de transition) est fondé sur le concept de trajectoires de décarbonisation sectorielle, base de l'exigence de réduction pour chaque entreprise. Les trajectoires de décarbonisation sectorielle déterminent l'effort de réduction requis pour que chaque secteur économique et chaque pays atteignent une ambition politique donnée. Ces trajectoires sont dérivées des intrants de scénarios climatiques comme ceux du NGFS et des Contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays. Elles indiquent comment un certain pays et un certain secteur devraient réduire ses émissions pour s'aligner sur le scénario de transition.

Hypothèses socio-économiques

À la fin des années 2000, des chercheurs de différents groupes de modélisation du monde entier ont commencé à développer de nouveaux scénarios pour explorer comment le monde pourrait changer au cours du reste du 21e siècle. Les chercheurs ont établi cinq trajectoires socio-économiques (Shared Socioeconomic Pathways – SSP) qui sont chacun construits autour d'un récit différent de l'avenir. Ces récits décrivent des voies alternatives pour la société future. Tous les scénarios NGFS sont actuellement basés sur des hypothèses socio-économiques SSP2.

SSP2 Au milieu de la route

Le monde suit une voie dans laquelle les tendances sociales, économiques et technologiques ne s'éloignent pas sensiblement des tendances historiques. Le développement et la croissance des revenus sont inégaux, certains pays progressant relativement bien tandis que d'autres ne répondent pas aux attentes. Les institutions mondiales et nationales s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement durable, mais progressent lentement. Les systèmes environnementaux connaissent une dégradation, bien qu'il y ait quelques améliorations et, dans l'ensemble, l'intensité de l'utilisation des ressources et de l'énergie diminue. La croissance démographique mondiale est modérée et se stabilise dans la seconde moitié du siècle. L'inégalité des revenus persiste ou ne s'améliore que lentement et des défis subsistent pour réduire la vulnérabilité aux changements sociétaux et environnementaux.

RÉSULTATS PAR SCÉNARIO

Impact sur la valorisation du portefeuille (taux de couverture, liquidités incluses : 65,8%) :

Scénario ordonnés

Scénario ordonné +1,5°C	Scénario ordonné +2°C	Scénario ordonné +3°C
-4,99%	-6,44%	-5,32%

Scénario désordonnés :

Scénario désordonné +1,5°C	Scénario désordonné +2°C	Scénario désordonné +3°C
-16,10%	-12,63%	-6,74%

f / Evolution des choix méthodologiques et des résultats

La méthodologie de stress test climatique est appliquée ici pour la première fois. Nous suivrons annuellement les éventuels changements méthodologiques. De plus, nous nous maintenons à jour de façon régulière des évolutions des méthodologies disponibles pour s'assurer d'être le plus pertinent dans notre analyse.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

LAZARD
FRÈRES GESTION

LISTE DES OPC PRENANT EN COMPTE
L'ESG

Décembre 2022

Part des encours prenant en compte les critères ESG (au 31/12/2022) : 100%

Article 9 SFDR

Lazard Human Capital

Lazard Global Green Bond Opportunities

Article 8 SFDR

Management ISR

Respect des critères du label ISR français

Lazard Alpha Euro SRI²



Lazard Equity SRI²



Lazard Patrimoine Opportunités SRI



Lazard Capital Fi SRI²



Lazard Euro Credit SRI



Lazard Patrimoine SRI²



Lazard Credit Fi SRI²



Lazard Euro Short Duration High Yield SRI



Lazard Small Caps Euro SRI²



Lazard Dividend LowVol SRI



Lazard Euro Short Duration SRI



Lazard Sustainable Credit 2025



Lazard Equity Inflation SRI



Lazard Patrimoine Actions SRI



Norden SRI²



Intégration ESG

Intégration systématique et contraignante

Lazard Actifs Réels²

Lazard European High Yield

Lazard Japon

Lazard Actions Américaines²

Lazard European Innovation

Lazard Japon Next Gen

Lazard Actions Emergentes

Lazard France Relance



Lazard Low Delta 12 Mois

Lazard Actions Euro²

Lazard Gestion Flexible

Lazard Oblig Convex 12 Mois

Lazard Alpha Europe

Lazard Gestion Flexible Obligataire

Lazard RDT-DBI

Lazard Convertible Euro Moderato

Lazard Global Hybrid Bonds

Lazard USD Money Market

Lazard Convertible Europe

Lazard Horizon 2022-2024

Lazard Small Caps France

Lazard Convertible Global

Lazard Horizon 2025-2027

Lazard Stratégies Obligataires

Lazard Credit Fi Zero Duration

Lazard Horizon 2028-2030

Lazard Patrimoine Croissance

Lazard Credit Opportunities

Lazard Horizon 2031-2033

Lazard Patrimoine Equilibre

Lazard Dividendes Min Var Absolute Return

Lazard Horizon 2034-2036

Lazard Patrimoine PEA

Lazard Equity Recovery

Lazard Horizon 2037-2039

Lazard World Innovation

Lazard Euro Corp High Yield

Lazard Horizon 2040-2042

Norden Family

Lazard Euro Money Market

Lazard Horizon 2043-2045

Norden Small

Lazard Euro Short Term Money Market

Lazard Investissement PEA-PME



Article 6 SFDR

Intégration ESG

Intégration systématique

Lazard Alpha Allocation

Lazard Multigestion Actions

Inkipit Mandat Croissance

Lazard Credit 2024

Alizarine

Optime Investissement

Lazard Credit Fi 2022

BCA Flex

Pan Holding Patrimoine

Lazard Epargne Actions

Elom Investissements

Patrimoine Balanced Fund

Lazard Investissement Microcaps

Euterpe

Patrimony Fund - Bond Markets - C EUR-

Lazard Mid Caps Europe

Hegoa

Synergies All Process

1. Seuls les fonds ouverts sont mentionnés dans ce document.

2. OPC faisant l'objet d'un reporting "Empreinte Carbone et Transition Énergétique"

Le présent document a été réalisé sur la base des données disponibles au 31/12/2022.

Sur demande, Lazard Frères Gestion peut fournir une liste actualisée de ces éléments.

LAZARD FRÈRES GESTION

SAS au capital de 14 487 500 € – 352 213 599 RCS Paris – 25 rue de Courcelles 75008 Paris
www.lazardfreresgestion.fr

RAPPORT ARTICLE 29
LAZARD FRÈRES GESTION

LAZARD
FRÈRES GESTION



Rapport de durabilité 2022 - Partie 2

Rapport PAI (Principle Adverse Impacts)

Article 4 du règlement (UE) 2019/2088

LAZARD
FRÈRES GESTION

DERNIÈRE MISE À JOUR - JUIN 2023



SOMMAIRE

J° RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES
FACTEURS DE DURABILITÉ

K° DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES
FACTEURS DE DURABILITÉ ET COMPARAISON HISTORIQUE

L° POLITIQUE D'ENGAGEMENT

M° RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

J Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité



Lazard Frères Gestion (code LEI : 969500X727PNIAL33P77) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Lazard Frères Gestion.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les principales incidences négatives de notre déclaration 2022 sont au nombre de 27 : 14 PAI du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288, 1 PAI du tableau 2 de l'annexe I, 4 PAI du tableau 3 de l'annexe I et 8 PAI pour les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Leur description figure dans le tableau suivant.

K Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique



Nous utilisons MSCI pour les données PAI de la société de gestion.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (2022)	Incidences (2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 159 031 t	-	Taux de couverture : 83%	Nous n'avons pas défini de cible. Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, l'ITR est utilisé en complément afin d'éviter les biais sectoriels et ceux liés au chiffre d'affaires.
		Émissions de GES de niveau 2	273 261 t	-	Taux de couverture : 83%	
		Émissions de GES de niveau 3	7 196 057 t	-	Taux de couverture : 83%	
		Émissions totales de GES	8 625 598 t	-	Taux de couverture : 83%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	346 t/million d'euros EVIC	-	Taux de couverture : 78%	-
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	644 t/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 82%	-
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,4%	-	Taux de couverture : 96%	Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alignement taxonomie (CA ou CapEx) de l'entreprise et d'un éventuel objectif SBTi validé.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	69%	-	Taux de couverture : 73%	Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément du pourcentage des revenus dans des activités à fortes intensités énergétiques.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique		-		
		Secteur NACE A	0,4995 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 100%	-
		Secteur NACE B	0,823 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 99%	-
		Secteur NACE C	0,397 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 95%	-
		Secteur NACE D	3,95 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 71%	-
		Secteur NACE E	3,95 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 86%	-
Secteur NACE F		0,148 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 99%	-	
Secteur NACE G		0,358 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 82%	-	
Secteur NACE H	2,12 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 99%	-		
Secteur NACE L	0,368 GWh/millions d'euros CA	-	Taux de couverture : 97%	-		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01%	-	Taux de couverture : 82%	-
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	29,4 t/m € investi	-	Taux de couverture : 0,4%	Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alerte quant à la présence d'une Controverse active sur la gestion de l'eau (Moody's ESG Solutions).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,57 t/m€ investi	-	Taux de couverture : 31%	Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alerte quant à la présence d'une Controverse active sur la gestion des déchets (Moody's ESG Solutions).

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (2022)	Incidences (2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	3,0%	-	Taux de couverture : 82%	-
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	25,8%	-	L'indicateur utilisé ici indique si la société investie a une politique de due diligence sur les questions du travail de l'Organisation internationale du travail (couverture : 82%).	Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément du nombre de controverses sévères portant atteinte au développement du capital humain (MSCI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,3%	-	Ce chiffre correspond à la différence entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes, exprimée en pourcentage des salaires bruts des hommes (couverture : 19%)	Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alerte quant à la présence d'une politique liée à la diversité.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	68,5%	-	80%	-
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	-	Aucune entreprise sous gestion n'est exposée à des armes controversées.	-
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	200,15 tCO2e/million d'euros de PIB	-	Ce résultat est une moyenne pondérée des intensités de GES des émetteurs souverains dans lesquels la société de gestion a investi, en fonction du poids de cet émetteur relativement aux investissements souverains ou supranationaux. Ce résultat est obtenu grâce à l'indicateur "Country GHG intensity" de MSCI et est en tCO2e/million d'euros de PIB.	-
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	Nombre absolu : 1 En proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements : 7,1%	-	Pour ce PAI, le résultat est obtenu grâce à l'indice WJP Rule of Law qui donne une note entre 0 et 1 aux pays en fonction de plusieurs critères sociaux. Nous avons considéré uniquement les pays dont le score était inférieur à la moyenne de l'OCDE (0,69) comme en violation de normes sociales.	-
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement supplémentaires						
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	8,96%		67%	-

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement supplémentaires

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (2022)	Incidences (2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés PAI 7					
7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	8,96%		67%	-

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (2022)	Incidences (2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés PAI 1,6,9,15					
1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	0,8%		82%	-
6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	1,9%		67%	-
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	5,0%		82%	-
15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	4,2%		82%	-

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux PAI 18, 19, 21, 22, 23, 23

18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	33,2/100		Ce résultat est une moyenne pondérée des coefficients de GINI des émetteurs souverains dans lesquels la société de gestion a investi, en fonction du poids de cet émetteur relativement aux investissements souverains ou supranationaux. Les coefficients de GINI utilisés ici sont issus de MSCI, dont les données proviennent de la Banque mondiale et de la CIA. Il mesure l'égalité de la distribution des revenus au sein de la population. La fourchette va de 0 (égalité parfaite) à 100 (inégalité parfaite).	-
19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	77,7/100		Ce résultat est la moyenne pondérée des scores dans l'index de la liberté de la presse 2023 de Reporters sans Frontières des émetteurs souverains investis, en fonction de leur poids relativement aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Cet index de Reporter sans Frontières compare le degré de liberté dont jouissent les journalistes et les médias, et reflète ainsi la liberté d'expression d'un pays. La fourchette va de 0 (absence de liberté) à 100 (liberté maximale).	-
21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	71,5/100		Ce résultat est la moyenne pondérée des scores de perception de la corruption des émetteurs souverains et supranationaux investis, en fonction de leur poids dans les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Ces scores sont issus de l'index de perception de la corruption de Transparency International. Les pays ayant un score plus faible sont perçus comme étant plus corrompus.	-
22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0			-

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (2022)	Incidences (2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux					
23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	7,2		Ce résultat est la moyenne pondérée des scores de Paix et de Stabilité mesurés par MSCI des émetteurs souverains et supranationaux investis, en fonction de leur poids dans les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Ces scores notent sur 10 les pays en fonction du niveau de stabilité et de paix. Deux facteurs sont utilisés dans la définition de ce score : (1) la stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme qui reflète la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris la violence et le terrorisme à motivation politique ; et (2) l'indice de paix mondial, qui mesure la position relative de la paix des nations et des régions en évaluant les conflits nationaux et internationaux en cours, la sûreté et la sécurité de la société, et la militarisation dans les différentes régions (un score proche de 0 signifie une grande instabilité politique).	-
24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,3		Ce résultat est la moyenne pondérée des scores "Rule of law" de la Banque mondiale des émetteurs souverains et supranationaux investis, en fonction de leur poids dans les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Ce score estime la mesure dans laquelle les agents ont confiance dans les règles de la société et les respectent, et en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété, la police et les tribunaux, ainsi que la probabilité de la criminalité et de la violence. Les pays dont le score est le plus élevé affichent un meilleur état de droit. À titre de comparaison, la moyenne de l'OCDE sur cet indicateur est 1,16.	-

L Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont intégrées dans nos grilles internes d'analyse ESG. Le Comité exécutif de mars 2022 a approuvé l'amélioration de ces grilles et l'intégration de nouveaux indicateurs.

L'équipe ESG a la charge de cette actualisation pour s'assurer de la bonne intégration de l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) obligatoires et supplémentaires.

Elle s'est ainsi assurée de la présence dans la grille des 14 PAI du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288, et a sélectionné des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I. La pertinence de ces indicateurs a été évaluée avec l'aide des analystes-gestionnaire en charge de chaque valeur grâce à une table de matérialité propriétaire qui permet de tenir compte de la probabilité d'occurrence et de la gravité de ces PAI pour une entreprise d'un secteur donnée. L'association de cette grille avec notre table de matérialité permet à l'analyste-gestionnaire en charge de la valeur de noter l'émetteur sur sa qualité ESG.

Lazard Frères Gestion est conscient des limites engendrées par l'approvisionnement en données ESG dans nos stratégies ESG et en particulier de leur influence potentielle sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par nos produits financiers sont atteintes. Les méthodologies des fournisseurs de données peuvent présenter des biais inhérents, ne mettant en lumière qu'une dimension de l'entreprise évaluée, dégradant ainsi la qualité de la donnée. L'absence de maturité de certaines méthodologies de calculs, des taux de couverture faibles ou des données inexacts sont autant d'autres limites. Toutefois, ces limites n'entravent pas la capacité des analystes-gestionnaires de procéder à l'analyse des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.

Nous utilisons MSCI comme fournisseur des données PAI.

M / Politique d'engagement

En tant qu'investisseurs responsables, nous sommes convaincus que nous pouvons avoir un impact positif grâce à un engagement direct et un dialogue soutenu avec les sociétés dans lesquelles nous investissons ou envisageons d'investir.

L'objectif de notre démarche d'engagement est avant tout d'inciter les sociétés à s'améliorer de manière constructive sur l'ensemble de leurs pratiques ESG et ainsi de protéger la valeur des investissements en les rendant durables. Nos actions d'engagement sont menées par les analystes-gestionnaires et les spécialistes ESG après identification des enjeux pertinents pour chaque société. Elle se fonde notamment sur notre table de matérialité et notre grille interne propriétaires, intégrant ainsi les incidences négatives traduites par les indicateurs PAI présents dans les grilles. D'autres outils sont utilisés pour réaliser une analyse approfondie des sociétés qui peuvent donner lieu à un engagement.

Si nous n'observons pas d'évolution positive pour les titres en portefeuille, une procédure d'escalade est déclenchée. Elle débute par un accroissement de la fréquence des contacts avec l'entreprise, puis des demandes concrètes sur l'atteinte d'objectifs pouvant aller jusqu'à un vote « sanction » contre certaines résolutions aux assemblées générales. Si les résultats observés ne sont pas jugés satisfaisants après un an, la position sera cédée.

Dans le cadre de notre politique de vote pour la gestion Actions, et conformément à notre politique Climat et nos engagements du présent rapport, nous prêtons une attention particulière aux résolutions pouvant avoir une incidences sur les stratégies climatiques et biodiversité des entreprises.

Grâce à un dialogue permanent avec la direction des entreprises et un exercice de vote aligné sur nos principes, Lazard Frères Gestion est en mesure d'accompagner et d'orienter les entreprises vers des comportements plus vertueux non plus seulement en matière de gouvernance mais aussi sur les aspects environnementaux, climatiques et sociaux.

Nous observons une tendance générale visant à introduire des résolutions portant sur des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les assemblées générales des sociétés. Ces résolutions peuvent être présentées spontanément par l'émetteur ou déposées par des actionnaires.

Say On Climate

Les say on climate sont des résolutions soumises à un vote consultatif qui ont pour objectif d'assurer un dialogue sur les problématiques environnementales entre les émetteurs et les investisseurs.

Nous analysons les Say on Climate selon plusieurs critères objectifs :

- Une transparence de la stratégie en accord avec des standards reconnus;
- Des objectifs de réduction des émissions carbone compatibles avec les Accords de Paris.

Pour plus d'informations, consulter notre Politique d'engagement et de vote :

https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/ESG_147.html#section05

N Références aux normes internationales

Lazard Frères Gestion intègre dans son analyse les codes de conduite relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. En effet, les analystes-gestionnaires en charge de chaque valeur intègrent notamment dans leur analyse via notre grille interne propriétaire les indicateurs suivants :

- Sévérité des controverses liées aux principes directeurs de l'ONU
- Politique de vigilance sur le respect interne du droit du Travail
- Violations du Pacte mondial des Nations unies

Ces données, comme l'ensemble de nos indicateurs PAI, sont issues de MSCI. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Chez Lazard Frères Gestion, en accord avec notre politique climat, nous intégrons une évaluation des risques et opportunités liés au climat dans notre processus d'analyse, en tenant compte de facteurs environnementaux et, notamment, des émissions de gaz à effet de serre dans notre grille ESG interne. De plus, grâce aux données fournies par notre partenaire MSCI, nous sommes en mesure d'évaluer les expositions carbone des portefeuilles gérés et de mesurer leur alignement avec l'objectif 2°C fixé par l'Accord de Paris. Nous évaluons l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en mesurant l'augmentation de température implicite fournie par MSCI. La mesure de l'augmentation implicite de la température fournit une indication de la façon dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux. L'horizon de temps retenu pour l'estimation du budget carbone est de 2°C en 2100. Les émissions projetées des entreprises sont nettes zéro en 2070, conformément au rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C¹.

¹. Selon le rapport spécial du GIEC sur 1,5°C, les émissions nettes zéro doivent être atteintes vers 2070 pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C (https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf)

RAPPORT ARTICLE 29
LAZARD FRÈRES GESTION

LAZARD
FRÈRES GESTION